



Mise en garde

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a obtenu l'autorisation de l'auteur de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans [Depositum](#), site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous. L'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre.

Warning

The library of the Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue and the Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) obtained the permission of the author to use a copy of this document for nonprofit purposes in order to put it in the open archives [Depositum](#), which is free and accessible to all. The author retains ownership of the copyright on this document.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES MINES DANS LA VALLÉE-DE-L'OR :
PERCEPTIONS ET FACTEURS D'INFLUENCE

Mémoire
présenté comme exigence partielle
du programme de maîtrise sur mesure en acceptabilité sociale

Par
Geneviève Béland

Octobre 2025

© Geneviève Béland, 2025

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier, dans le processus de réalisation de ce mémoire :

Mon directeur de maîtrise, Hugo Asselin, homme de principes et puissant défenseur de la langue française, dont on pourrait parfois confondre la rigueur avec l'acharnement mais qui vise à nous pousser vers l'excellence et à renforcer notre crédibilité. Et il y parvient.

Marie-Ève Maillé et Cynthia Morinville, esprits brillants qui m'ont permis de former un comité d'encadrement idéal basé sur l'intelligence, la pertinence et l'écoute. Leur accompagnement ouvert et intéressé a nettement enrichi ma démarche, et ce, dans le plus grand respect de mes intentions initiales.

Marie-Claude Prémont et Catherine Morin Boulais, membres de mon jury, qui ont lu et commenté mon mémoire avec un niveau d'exigence intellectuelle qui force le respect. Leurs observations ciselées m'ont amenée à des remises en question tout aussi inconfortables que précieuses, qui ont constitué la dernière couche nécessaire pour solidifier ce projet.

Ces autres femmes qui font patiemment évoluer la réflexion sur l'extractivisme en se démarquant par l'érudition, les propos percutants et un profond engagement envers le monde :

Laure Waridel, Celia Izoard, Aurore Stéphant, ainsi que les **Mères au front de Val-d'Or, de Rouyn-Noranda ainsi que de partout au Québec**.

Henri Jacob, un homme qui m'inspire par son militantisme constant, réalisé en totale abnégation depuis bien avant ma naissance, à défendre le respect des écosystèmes et à éveiller les consciences face aux risques d'extraire sans égard aux limites planétaires.

L'ensemble des membres du groupe Facebook VMD qui m'enrichissent de leurs vastes savoirs, la justesse de leurs réflexions, toujours authentiques, leurs expériences du territoire et qui, au pire me font rire.

Chantal et Gasse qui m'ont partagé leur petit nid afin de m'extraire de mon quotidien pour rédiger, au point d'en oublier mes besoins de base.

Sébastien Richard, dont la contribution oscille entre soutien et obstination, mais qui fait toujours évoluer.

Encore et toujours **Bruno** qui s'assure d'alléger tout autour et forme, avec **Victor** et **Véda**, mon petit fort.

Finalement, **celles et ceux qui prendront le temps de me lire** puisque cet exercice n'a pas été réalisé dans le but d'encadrer un diplôme mais bien pour documenter et faire circuler des idées — aussi dérangeantes puissent-elles être — dans l'espoir qu'elles ouvrent des chemins vers une société plus juste.

Cette recherche a été rendue possible grâce au soutien financier de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, par l'octroi d'une bourse d'excellence ainsi qu'un apport financier substantiel à la recherche, lesquels ont permis la réalisation de ce projet sans compromis. Des remerciements s'adressent également à la Fondation de l'UQAT (Bourse pour la maîtrise de la langue française et Bourse AGEUQAT – Bourse Guy Lemire), qui a contribué à soutenir ce parcours de maîtrise.

DÉDICACE

À mes enfants, mes petits-enfants par alliance — sans l’anneau — et leurs futurs enfants qui voudront encore jouer dehors.

ÉPIGRAPHE

« La bienveillance ne roule pas sur des piles au lithium. »

- Michel X. Côté

AVANT-PROPOS

Val-d'Or, printemps 2023. Nous sommes dans ma cour arrière pour une rencontre de notre groupe local de Mères au front, qui a pour mission de protéger nos enfants et la vie sur Terre face à l'urgence climatique. Un mandat un peu stressant, on va se l'dire. Nous venons d'entendre parler d'un nouveau projet extractiviste qui s'avance vers nous. C'est le troisième en très peu de temps. L'épuisement nous gagne : l'idée de traverser un énième processus d'évaluation d'impacts (dans nos temps « libres ») est une perspective qui nous essouffle avant même de se mettre à courir.

Bien qu'il brille par son absence sur la liste des minéraux critiques et stratégiques, le prix de l'or ne cesse de battre son propre record. Une « valeur refuge », dit-on. Pourtant, elle ne semble pas en mesure de nous protéger. Les projets miniers s'accumulent autant que les crises environnementales et sociales : logement, itinérance, coût de la vie. Avec toutes ces mines dans la région, ne devrions-nous pas déjà, logiquement, être riches et prospères? Est-ce que la prochaine mine pourrait être la mine de trop? Celle qui ferait basculer complètement un équilibre social déjà précaire.

Les autres membres de Mères au front - Val-d'Or et moi convenons qu'il serait temps de sortir des analyses au cas par cas et d'avoir une conversation régionale sur le sujet qui pourrait mener à une prise de position officielle, sinon au développement d'un mécanisme pour mesurer notre point de saturation. En fait, on espère n'importe quoi qui permettrait de prendre un peu de recul, de réfléchir notre avenir de façon un peu plus consciente.

C'est à ce moment précis que je contacte Hugo Asselin pour savoir si la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités pourrait organiser un colloque sur la question. Ce à quoi il a répondu : « C'est pas un sujet pour un colloque, c'est un sujet pour un mémoire; me manque juste l'étudiante... ».

Précisions nécessaires

Premiers Peuples

Bien que la Vallée-de-l'Or soit située sur des terres *anicinapek*, ce mémoire se garde humblement d'approfondir les enjeux autochtones liés à l'exploitation minière; non par manque d'intérêt, mais plutôt parce que c'est un sujet à part entière qui mérite une analyse approfondie et entière menée avec le temps sensible et les savoirs qu'elle requiert.

Ce travail s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'acceptabilité sociale de l'industrie minière, mais ne saurait se substituer à une étude spécifique des perspectives autochtones, laquelle demeure essentielle à une compréhension complète des dynamiques d'exploitation des ressources.

Travailleurs et travailleuses du secteur minier

Aborder l'industrie minière dans un territoire qui porte l'or en son nom est une démarche délicate. Ce mémoire ne remet en aucun cas en question le savoir-faire, la rigueur ou l'engagement sincère et respectueux des travailleurs et travailleuses du secteur minier envers leur milieu.

Au contraire, cette recherche reconnaît pleinement leur contribution et vise à nourrir un dialogue constructif visant à améliorer les pratiques vers un développement minier plus équitable pour les communautés locales et les générations futures.

Remettre en question un modèle de développement n'est pas s'y opposer, mais chercher à le faire évoluer. En effet, bien que cette réflexion soit critique — et elle l'est, en raison du caractère souvent irréversible des effets résiduels —, ce mémoire n'est pas un plaidoyer contre les mines. Il défend plutôt une approche de développement responsable, où les externalités sont pleinement assumées et, oui, cela peut parfois mener au refus d'un projet jugé trop préjudiciable.

Développer sans compter n'est plus une option. Revoir nos paradigmes peut ébranler. Mais cette conversation, aussi inconfortable soit-elle, est essentielle pour construire un avenir plus juste.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iv
ÉPIGRAPHE	v
AVANT-PROPOS	vi
TABLE DES MATIÈRES	viii
LISTE DES FIGURES	x
LISTE DES TABLEAUX	xi
RÉSUMÉ	xii
INTRODUCTION	1
1. PROBLÉMATIQUE	9
1.1 Portrait de la Vallée-de-l'Or	9
1.2 Économie minière : les défis sociaux du territoire	10
1.3 Perception des coûts et des bénéfices	12
2. OBJECTIF	15
3. CADRE CONCEPTUEL	16
3.1 Éco-matrice de l'Action boréale	16
3.2 Analyse coûts-bénéfices des projets miniers de Peter Abelson	17
3.3 Schéma de l'économie complète de Laure Waridel	18
3.4 Pyramide de l'acceptabilité sociale de Thomson et Boutilier	19
4. MÉTHODOLOGIE	21
5. RÉSULTATS	24
5.1 Perception des coûts et bénéfices de l'industrie minière et acceptabilité sociale	25
5.2 Facteurs qui influencent le niveau d'acceptabilité sociale et la perception face à l'État	31
5.3 Perspectives d'avenir	35

6. DISCUSSION	39
6.1 Éco-matrice	39
6.2 Analyse coûts-bénéfices des projets miniers et schéma de l'économie complète	40
6.2.1 Économie	41
6.2.2 Société	43
6.2.3 Environnement	48
6.3 Pyramide de l'acceptabilité sociale	52
CONCLUSION	55
ANNEXE A - SONDAGE SUR LA PERCEPTION DES COÛTS ET DES BÉNÉFICES DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE DANS LA VALLÉE-DE-L'OR	63
RÉFÉRENCES	67

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Modèle conventionnel du développement durable et modèle de l'éco-matrice proposé par l'Action boréale	17
Figure 2 Formule d'estimation des coûts et des bénéfices d'un projet minier	18
Figure 3 Schéma de l'économie complète	19
Figure 4 Pyramide de l'acceptabilité sociale	20
Figure 5 Distribution de fréquence des réponses concernant l'équilibre entre les bénéfices et les coûts de l'activité minière dans la Vallée-de-l'Or	29
Figure 6 Distribution de fréquence des réponses concernant le niveau d'acceptation de la présence minière dans la Vallée-de-l'Or	30
Figure 7 Distribution de fréquence des réponses concernant l'appréciation de la réglementation mise en place par le gouvernement pour encadrer l'industrie minière	33
Figure 8 Distribution de fréquence des réponses concernant la confiance en la capacité du gouvernement à encadrer l'industrie minière	34
Figure 9 Distribution de fréquence des réponses concernant la confiance en la capacité de l'industrie minière à s'auto-réguler	35
Figure 10 Distribution de fréquence des réponses concernant la perception du partage des profits de l'activité minière avec la communauté de la Vallée-de-l'Or	36
Figure 11 Priorités d'investissements locaux issus des profits de l'industrie minière	37
Figure 12 Le prix de l'or comparé au taux d'inoccupation des logements dans la région	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Caractéristiques démographiques et socio-économiques des répondant·e·s	24
Tableau 2 Distribution de fréquence des réponses concernant les effets de la présence minière dans la Vallée-de-l'Or sur différentes caractéristiques socio-économiques	27
Tableau 3 Distribution de fréquence des réponses concernant les effets de différents aspects d'un projet minier sur le jugement d'acceptabilité sociale	32
Tableau 4 Distribution de fréquence des réponses concernant la gestion de la part des profits revenant à la communauté	37
Tableau 5 Répartition des sources de revenus de quatre événements culturels de Val-d'Or	47
Tableau 6 Répartition des sources de revenus pour la construction de deux nouvelles infrastructures de Val-d'Or	47

RÉSUMÉ

Ce mémoire explore l'acceptabilité sociale de l'industrie minière dans la Vallée-de-l'Or en analysant les perceptions citoyennes et les facteurs qui influencent son adhésion sur l'échelle de Thomson et Boutilier, allant du rejet à la co-appropriation. Pour ce faire, une enquête a été réalisée auprès de 402 répondant·e·s constituant un échantillon aléatoire stratifié proportionnel de la population adulte du territoire. Ce sondage a permis d'évaluer la perception des coûts et bénéfices de l'activité minière, les facteurs qui influencent leur acceptabilité sociale, le niveau de confiance des citoyen·ne·s envers les mécanismes de gouvernance ainsi que leurs attentes et projections vis-à-vis de l'activité minière.

Les résultats révèlent une acceptabilité sociale globalement favorable à l'industrie minière, mais teintée de nuances importantes. Si une majorité des répondant·e·s reconnaît les retombées économiques et sociales positives, telles que la création d'emplois et le soutien à la vie culturelle, plusieurs préoccupations émergent : hausse du coût de la vie, accès réduit au logement, accentuation des inégalités et confiance limitée envers les mécanismes de gouvernance. Les priorités citoyennes en matière d'investissements miniers mettent au premier plan la protection de l'environnement et la réduction des inégalités. La majorité des répondant·e·s estime que la communauté ne reçoit pas sa juste part des profits et privilégie une gouvernance partagée, axée sur des retombées plus durables et mieux alignées sur les priorités locales.

La confrontation des perceptions citoyennes aux connaissances documentées dans la littérature scientifique a permis de mettre en évidence des écarts et des convergences. Cette démarche a mené à la formulation de recommandations groupées en trois grandes orientations : rééquilibrer la dynamique des pouvoirs entre communauté et industrie, réduire l'empreinte sociale et environnementale de l'activité minière, et assurer une répartition plus équitable des bénéfices pour préparer l'après-mine. Les recommandations visent non seulement à aligner les pratiques de l'industrie avec les priorités locales en matière d'environnement, de bien-être social et d'économie, mais aussi à intégrer les meilleures pratiques reconnues pour maximiser les retombées positives pour la communauté.

Mots-clés : acceptabilité sociale; industrie minière; justice sociale; externalités; développement durable.

INTRODUCTION

L'activité humaine agit désormais en force géologique dominante (Federau, 2017), redéfinissant radicalement l'équilibre terrestre. Le cumul des transitions numérique et énergétique que le monde contemporain traverse exerce une pression accrue sur la demande mondiale en ressources naturelles. Aurore Stéphant, ingénieure géologue minière et militante, a déclarée en entrevue :

C'est simple, depuis le début de l'extraction minière, on n'a jamais cessé d'exploiter plus que les années précédentes. [...] On a créé un modèle de développement fondé sur les métaux, en partant du principe qu'on allait toujours pouvoir croître en se reposant sur eux. Sauf que ce modèle a des externalités environnementales et humaines déjà très élevées, qui ne font qu'augmenter (Duquénois, 2022).

Alors que l'appétit pour les ressources minières augmente, les gisements à fortes teneurs, eux, se raréfient. En effet, comme le mentionne Normand Mousseau (2012) dans son ouvrage « Le défi des ressources minières », le prix élevé des ressources encourage l'industrie vers des sites où la concentration du minerai est plus faible, favorisant ainsi la prolifération de grands projets de mines à ciel ouvert. En creusant sur des surfaces de plus en plus étendues pour récupérer des quantités de plus en plus faibles de minerai, on intensifie les effets négatifs de l'industrie sur les populations et sur l'environnement.

En s'appuyant sur différentes études scientifiques, le journaliste Francis Hébert-Bernier (2023) rapportait dans le média d'information et d'actualité Pivot que « la quasi-totalité des ressources naturelles exploitées de nos jours est issue de pratiques non viables sur le plan écologique, mais aussi injustes sur le plan social ». Il complétait en mentionnant :

De plus, la majorité de la richesse engendrée par l'extractivisme ne revient pas aux communautés locales, mais aux multinationales qui gèrent l'exploitation et aux pays qui transforment les ressources par la suite. C'est ainsi qu'entre 1990 et 2015, les pays du Sud global n'auraient touché qu'un cinquième de la richesse engendrée par leurs ressources, le reste revenant au pays du Nord qui se sont ainsi enrichis d'environ dix mille milliards \$ US par année.

Force est de constater qu'à l'échelle planétaire, l'accroissement continu de l'extractivisme bien planté dans les logiques néolibérales de son époque aura foré, en plus du sol, les inégalités en distribuant inéquitablement les dégradations environnementales et les dislocations locales

(Harvey, 2010; Willow, 2018). Les nouvelles dynamiques socioterritoriales induites par le développement minier ont pour effet d'exacerber le phénomène de la « malédiction des ressources », théorie popularisée par Sachs et Warner (1995), qui établit une relation négative et contre-intuitive entre la croissance économique et l'abondance en ressources naturelles. En effet, depuis 1970, les économies riches en ressources naturelles ont eu une croissance économique plus faible que les économies moins bien dotées en matières premières (Mehlum *et al.*, 2006; Christophe, 2012).

Il n'est ainsi pas étonnant de voir les résistances citoyennes se multiplier devant l'industrie minière. Comme le mentionne Pierre Batellier (2020) dans sa thèse « Le rôle de l'État au regard de l'acceptabilité sociale de grands projets à fort impact socio-environnemental », les nouvelles attentes sociales envers les projets ainsi que les nouvelles capacités de mobilisation sociale et citoyenne semblent avoir nourri la contestation ouverte de nombreux grands projets récents. Dans le contexte de l'actuelle pénurie de main-d'œuvre, les arguments classiques de justification de nuisances au nom de la création d'emplois et de la richesse économique s'épuisent (Boissonade *et al.*, 2016).

Les promoteurs miniers sont de plus en plus conscients de l'intérêt de tenir compte des préoccupations de la société civile puisque les revendications citoyennes sont susceptibles de faire augmenter les coûts des projets (Bensalah *et al.*, 2015). Les facteurs qui prédisposent à la résistance ont été explorés par Conde et Le Billon (2017) qui les ont groupés en quatre catégories, soit les facteurs relatifs au projet, à la communauté, au gouvernement et à la compagnie. Les études de cas suggèrent, par exemple, que la dépendance à l'industrie et la confiance envers les institutions ont tendance à réduire le risque de résistance. À l'inverse, les conséquences environnementales, le manque de participation de la société civile et la méfiance face à l'État ou à la compagnie ont tendance à engendrer de la résistance.

Acceptabilité sociale. Selon le Gouvernement du Québec (2023), l'acceptabilité sociale est « le résultat d'un jugement collectif, d'une opinion collective, à l'égard d'un projet, d'un plan ou d'une politique. Ce jugement peut être positif ou négatif et n'est jamais figé dans le temps ». Thomson et Boutilier (2011) définissent pour leur part l'acceptabilité sociale comme la perception par la communauté de l'acceptabilité d'une compagnie et de ses opérations locales. Le concept d'acceptabilité sociale, peu importe la définition utilisée, est toujours confronté à la même critique récurrente : ses conditions et limites sont floues (Garriga et Melé, 2004;

Batellier, 2020; Eau Secours, 2023; Nantel, 2023). L'acceptabilité sociale comporte une forte charge normative, tout en étant peu stabilisée dans le champ scientifique (Boissonade *et al.*, 2016). Qui plus est, le concept ne bénéficie d'aucune base légale au Canada (Campbell et Prémont, 2017). Le fait que la notion d'acceptabilité sociale ne soit pas balisée la rend vulnérable à l'interprétation et à la manipulation. Il faut dire que cette vulnérabilité profite actuellement à l'industrie. Par exemple, le registre public des lobbyistes aura permis d'apprendre que la Fédération des chambres de commerce du Québec avait, entre septembre 2010 et août 2012, le mandat suivant auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources :

La fédération demande au gouvernement qu'il ne définisse pas le concept d'acceptabilité sociale, car ce concept est évolutif et varie selon les régions, le type de projet ainsi que les enjeux. Ensuite, concernant le processus de consultation et d'autorisation, nous demandons au gouvernement de s'assurer que les processus de consultation soient à l'abri des dérives et éviter de paralyser la réalisation de projet (Batellier et Maillé, 2017, p.45).

Entre octobre 2013 et décembre 2015, l'Association minière du Québec (AMQ) est allée dans le même sens en s'activant auprès du ministère de l'Environnement à la suite de l'annonce d'une mesure administrative visant l'établissement de critères d'acceptabilité sociale à utiliser lors de l'analyse des évaluations environnementales. L'AMQ souhaitait notamment souligner le « danger de rechercher un consensus des parties intéressées dans l'acceptation des projets » (Batellier et Maillé, 2017, p.45).

Malgré le flou persistant autour de la notion même d'acceptabilité sociale, les élu·e·s continuent d'évoquer le concept pour justifier leurs décisions de permettre – ou d'interdire – des projets. Le manque de repères entourant la notion a d'ailleurs donné lieu en 2017 à une poursuite du Gouvernement du Québec par la minière Strateco qui s'était vue refuser un certificat d'autorisation environnementale pour « absence d'acceptabilité [sociale] suffisante » (Batellier et Maillé, 2017, p.16). Strateco voulait démontrer que l'acceptabilité sociale se mesure en fonction du processus et non à l'aune du résultat. En s'appuyant sur le témoignage d'un expert universitaire en consultation et participation du public, le juge a toutefois conclu qu'au contraire, « l'acceptabilité sociale se mesure à son résultat et non au processus » (Delisle, 2020). Cette décision a contribué en partie à combler la carence en références conceptuelles et théoriques rigoureuses (Batellier, 2015); toutefois, la façon d'évaluer, voire de mesurer l'acceptabilité sociale, est encore sujette à débats.

Actuellement, l'acceptabilité sociale est envisagée de façon générale par l'industrie comme un mécanisme visant à assurer sa viabilité. Elle l'utilise pour répondre à la demande des investisseurs de s'aligner sur les valeurs des communautés afin de réduire l'exposition au risque de conflits (Prno et Slocombe, 2012). Owen et Kemp (2013) soutiennent même que l'industrie minière se sert littéralement des outils de l'acceptabilité sociale pour étouffer le débat en défavorisant les voix marginalisées. Or, ces outils ne sont pas conçus pour véritablement mettre sous tension la maximisation à court terme des profits et les intérêts à long terme des communautés locales. En fait, les mécanismes consultatifs sont parfois mis en place pour donner l'impression d'une plus grande participation citoyenne, mais ils servent souvent plutôt à éviter les tumultes et contribuent à maintenir le système en place (Brisson *et al.*, 2017).

La notion de consentement libre, préalable, éclairé et continu (CLPEC) pourrait venir tracer la ligne claire qui ne semble pouvoir être tirée par l'acceptabilité sociale. Le CLPEC est souvent abordé comme alternative au « permis social d'opérer » (*social licence to operate*)¹ jugé trop instrumentalisé par l'industrie (Batellier, 2015). Simplement par sa dénomination, le CLPEC explicite tant l'idée de la nécessité d'un consentement (résultat) que les paramètres de son obtention (processus) : libre, préalable, éclairé et continu. Selon Vanclay et Hanna (2013), le CLPEC a le potentiel d'améliorer les relations compagnie-communauté en trouvant son ancrage dans la confiance plutôt que dans le conflit. Toutefois, comme cela ouvre la porte à la possibilité de rejet d'un projet (non-consentement), on constate une résistance à l'application du CLPEC au-delà du contexte autochtone dans lequel il a été développé au départ (Parsons *et al.*, 2014).

Il serait souhaitable que le contre-pouvoir des communautés locales puisse s'étendre au-delà de la protestation, hautement énergivore, et plutôt s'inscrire dans un rôle de co-construction, établi dans une relation de dialogue ouverte et sincère. Les études de cas qui tendent vers ce type de relation ont toutes la même chose en commun : la présence d'acteurs externes, de médiateurs qui peuvent par exemple être issus de l'État ou d'organisations non-gouvernementales (ONG) (Cesar et Jhony, 2021; Kemp *et al.*, 2011). Cette présence apparaît comme une clé essentielle pour rééquilibrer les rapports de forces, pour accompagner les

¹ Le permis social d'opérer est un concept similaire à celui de l'acceptabilité sociale, davantage utilisé dans la littérature de langue anglaise (*social licence to operate* (SLO))

membres des communautés et pour répondre au déficit de confiance qui peut s'installer entre les parties.

Rôle de l'État. Actuellement, l'asymétrie des pouvoirs favorise l'industrie, laissant les citoyen·ne·s se débattre dans des vagues trop hautes. Cette asymétrie ne se manifeste pas seulement dans le déroulement des négociations, mais aussi dans leurs résultats, l'industrie étant en mesure d'influencer, voire d'imposer les solutions (Szablowski, 2010). Un gouvernement courageux pourrait rétablir la relation, dans l'intérêt de ses commettant·e·s. Son rôle serait alors celui d'un régulateur qui veille à l'équilibre des pouvoirs ainsi qu'à la protection des populations et de l'environnement. L'État devrait ainsi accompagner les citoyen·ne·s, mais également les milieux municipaux dans la gestion des défis liés à l'acceptabilité sociale (Batellier et Maillé, 2017).

Le cas de la mine Canadian Malartic est un exemple marquant de manque d'équité et de neutralité d'élue·s du palier municipal envers un projet. Les propos recueillis lors d'une étude des changements sociaux provoqués par l'arrivée de cette mine à ciel ouvert en plein cœur de Malartic pointent même vers une attitude dénigrante du conseil municipal envers les préoccupations des citoyen·ne·s (Brisson *et al.*, 2017). Leur capacité à représenter adéquatement leurs commettant·e·s et à se porter à la défense de leurs intérêts collectifs est ici mise à mal à la faveur d'une connivence avec la minière. De fait, les maires et mairesses se retrouvent souvent juges et parties lorsque vient le moment d'évaluer la pertinence d'un projet, les municipalités d'accueil étant susceptibles de bénéficier d'importantes compensations de la part du promoteur, particulièrement dans les cas d'exploitation des ressources naturelles. (Yates et Arbour, 2016)

Or, afin de bien jouer leur rôle, tous les paliers gouvernementaux doivent conserver une distance raisonnable avec le milieu économique. Cette condition est malheureusement trop peu souvent respectée. Dans sa thèse *La construction de l'espace minier de l'Abitibi par l'industrie minière, l'État québécois et les résidents entre 1898 et 2015*, Catherine Morin Boulais (2022) relève deux rôles gouvernementaux concomitants et potentiellement contradictoires : soutenir le développement économique (minier) et protéger l'environnement et la population. Lors d'entretiens liés à cette étude, les participant·e·s des organisations provinciales chargées de ces responsabilités ont unanimement présenté la mission de protection comme étant subordonnée à l'impératif de développement minier.

Ce constat s'inscrit plus largement dans un contexte de retrait des pouvoirs publics, où les ententes privées apparaissent comme des palliatifs aux lacunes de la régulation étatique, mais dont l'objectif demeure souvent l'intégration des communautés au marché (Grabén, 2011). Lorsqu'elles concernent les communautés autochtones, ces ententes — connues au Canada sous le nom d'ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) — illustrent bien cet effacement, en déplaçant la négociation directement entre compagnies et communautés, alors envisagées comme partenaires d'affaires plutôt que comme détentrices de droits (Thériault, 2010).

La confiance de la population envers la capacité de l'État à encadrer l'industrie et à appliquer les règles est un facteur essentiel d'adhésion aux grands projets puisqu'elle a un effet modérateur sur la relation entre les coûts environnementaux et l'acceptabilité sociale (Zhang et Moffat, 2015). En effet, de toute évidence, l'industrie est incapable de s'auto-réguler. Un exemple parmi tant d'autres : en avril 2022, le Journal de Montréal a rapporté que « le pire délinquant environnemental des 10 dernières années au Québec est la mine de Malartic, qui a même commis certaines infractions intentionnellement et camouflé des informations au gouvernement » (Blais et Mathieu, 2022).

Enfin, l'État a aussi un rôle central à jouer dans la répartition équitable des retombées engendrées par les grands projets et des risques encourus pour les mettre en œuvre. Sans une intervention forte et juste, les bénéfices continueront d'être concentrés entre les mains d'un petit nombre d'acteurs, tandis que la collectivité continuera d'assumer l'essentiel du fardeau. Actuellement, l'effacement sélectif des pouvoirs publics alimente une forme de « justice négociée », fondée non sur une garantie universelle de l'intérêt public mais sur des arrangements privés qui tendent à servir les acteurs les plus puissants — en l'occurrence l'industrie — tout en permettant à l'État de se déresponsabiliser face aux conflits et aux demandes sociales (Szablowski, 2010).

Externalités. Le développement minier contribue à exacerber les asymétries socioéconomiques à différentes échelles : entre les personnes au sein d'une communauté, entre les communautés, entre communautés et entreprises, entre les régions, entre les pays, etc. (Asselin, 2011; Lamalice, 2014). Les communautés territoriales canadiennes soutiennent depuis longtemps que l'extraction des ressources naturelles leur impose de façon

disproportionnée les désavantages causés, sans qu'elles ne reçoive une compensation proportionnelle aux bénéfices et revenus générés (Campbell et Prémont, 2016). La répartition inégale des coûts, des risques et des avantages est un problème de justice distributive (Batellier et Maillé, 2017). Dans le monde minier, la justice distributive concerne notamment l'accès au territoire et à l'eau, la répartition des répercussions socio-environnementales, ainsi que la répartition des redevances et autres bénéfices (Whiteman, 2009).

Alors que le Canada est confronté à une inflation historique, les profits des entreprises canadiennes n'ont jamais été aussi élevés depuis le début du siècle (Legault Thuot, 2022). Martin Luther King a dit : « La richesse privée est toujours le produit de la richesse publique » et le poète Richard Desjardins a repris l'idée différemment : « On privatise les profits et on socialise les déficits ». Ce problème de justice distributive s'appuie en grande partie sur l'externalisation des coûts environnementaux et sociaux :

L'externalisation des coûts environnementaux et sociaux est le processus par lequel les coûts ou les bénéfices associés à l'incidence d'une pratique économique sont absorbés par d'autres acteurs que ceux qui les produisent ou simplement dispersés dans l'environnement (Waridel, 2019, p. 41).

Concrètement, ce transfert des coûts se traduit par des retombées limitées pour les territoires d'accueil. Les stratégies d'investissement actuelles — recours accru aux mines à ciel ouvert, importation de main-d'œuvre dans les régions éloignées, intensification des horaires — réduisent les bénéfices locaux tout en amplifiant les coûts sociaux et environnementaux (Mousseau, 2012). De plus, comme la fiscalité municipale repose surtout sur la taxation foncière, les activités minières génèrent peu de revenus pour les collectivités, alors même que les provinces elles-mêmes retirent relativement peu de ressources d'une richesse pourtant publique (Campbell et Prémont, 2016).

Les coûts et externalités affectent de façon plus importante certains acteurs locaux, en particulier les groupes plus vulnérables tels que les populations autochtones et rurales ou les femmes. Par exemple, les Premiers Peuples vivent généralement les conséquences de l'extractivisme de façon plus frontale compte tenu de leur attachement profond à leur territoire (Vanclay et Hanna, 2019). Pourtant, l'iniquité dans la répartition des avantages et des inconvénients des activités minières est un phénomène évacué du discours majoritaire, qui

refuse de poser sa loupe sur des réalités marginalisées (Brisson *et al.*, 2017). L'orientation des relations entre l'industrie et la communauté est généralement davantage dirigée vers les gens de pouvoir et l'élite économique (Kemp, 2010). En effet, les systèmes en place semblent incapables de prendre en considération les répercussions sociales négatives de l'exploitation minière, qui ne sont pas compensées par les retombées positives : mouvements de population rapides, nuisances à la qualité de vie, modifications du paysage, démobilitation sociale, perte de confiance envers les décideurs, etc. (Brisson *et al.*, 2017). On embrasse les bénéfices de l'industrie en fermant les yeux sur ses effets négatifs. Néanmoins, avec l'accumulation de faits et d'expériences vécues par les populations locales, l'aveuglement volontaire est de plus en plus mis à l'épreuve (Roche, 2020).

L'analyse coûts-bénéfices de l'industrie minière nécessite d'élargir la vision des coûts en y intégrant les externalités et invite à se demander, comme Kemp (2010), comment s'assurer que l'industrie minière maximise sa contribution au bien-être économique, social et environnemental, et ce, pour toutes et tous. Les « régions ressources » devraient bénéficier des importants profits engendrés par l'exploitation minière de façon durable, au-delà de la simple création d'emplois (Söderholm et Svahn, 2015).

La redistribution des profits dans les milieux, historiquement basée sur des engagements à court terme (Campbell *et al.*, 2012), gagnerait à se décentraliser dans l'intérêt du milieu et en réponse à ses besoins (Browne et Robertson, 2009). Les investissements éparpillés priorisés par les compagnies, qui reposent davantage sur des critères de visibilité que de mieux-être collectif, ne sont pas structurants pour l'avenir des territoires. Selon Hamann et Kapelus (2004), la part des richesses locales issues de l'activité minière gagnerait à être orientée vers des enjeux collectifs tels que les luttes climatiques, le maintien de la biodiversité ou la réduction des inégalités, afin que les bénéfices rejoignent en priorité les populations les plus vulnérables. Elle devrait aussi soutenir la diversification économique afin que les milieux puissent rêver leur avenir indépendamment de la spéculation minière. D'ailleurs, Söderholm et Svahn (2015) rapportent un exemple chilien inspirant où une taxe annuelle pour des droits miniers est versée aux municipalités ainsi que dans un fonds régional géré par la communauté. Ce type de modèle, qui contribue à décentraliser les pouvoirs et à laisser plus d'espace à la diversité, apparaît comme une bonne piste pour que les communautés affectées par l'activité minière soient touchées par la bénédiction plutôt que la malédiction. Ne pourrait-on pas voir un tel modèle s'installer en Abitibi-Témiscamingue?

1. PROBLÉMATIQUE

La transition énergétique accélère la course aux minéraux critiques et stratégiques qui s'opère à un rythme rarement observé dans le monde minier (Guilbault, 2023). Les gouvernements québécois et canadien ont chacun publié une stratégie de développement et d'exploitation liée à ces métaux dans les dernières années. Parallèlement, le prix de l'or a atteint des niveaux historiquement élevés depuis 2020. Ces phénomènes ont entraîné une augmentation marquée de l'octroi de titres miniers sur le territoire québécois, qui devrait se traduire par l'ouverture de nouvelles mines dans les prochaines années (Eau Secours, 2023). L'Abitibi-Témiscamingue, avec une croissance de 65 % de ses titres d'exploration entre 2018 et 2023 (Collini, 2024), n'y échappe pas. Le développement minier régional demeure largement centré sur l'or, une ressource dont l'attrait réside dans son statut de valeur refuge, perpétuant ainsi une logique d'exploitation qui s'inscrit davantage dans la spéculation financière que dans la transition écologique (Vedie, 2020).

1.1 Portrait de la Vallée-de-l'Or

Territoire de grands espaces, la municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-l'Or a été façonnée par les apports culturels des *Anicinapek*, enrichis au fil du temps par les vagues successives d'immigration (Collini, 2021). Aujourd'hui, les 43 765 personnes qui l'habitent sont réparties entre six municipalités, deux communautés autochtones et quatre territoires non organisés. Les trois quarts de la population de la MRC se concentrent dans la ville de Val-d'Or et 14 % résident dans les villes de Senneterre et de Malartic.

Porte d'entrée de l'Abitibi-Témiscamingue, la Vallée-de-l'Or est la plus vaste MRC de la région et 97 % de son territoire de 27 356 km² est composé de forêts, dont 10 % sont protégées. C'est dans cet espace qu'a été installé en 2020 l'enclos des derniers caribous forestiers de Val-d'Or, ceux-ci étant en déclin depuis les années 1970. À l'échelle de la région, la MRC de La Vallée-de-l'Or détient la plus forte densité d'eskers. Des titres miniers ont été octroyés sur 20 % du territoire de la MRC. L'emballement pour le sous-sol de la région inquiète d'ailleurs de nombreux organismes qui craignent les répercussions, notamment sur les réserves d'eau souterraine (Champagne, 2023).

La Vallée-de-l'Or concentre 46 % des établissements et 51 % des emplois miniers régionaux. Elle compte six gisements aurifères en exploitation : Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle), Goldex (Mines Agnico Eagle), Lamaque (Eldorado Gold Québec), Kiena (Mines d'Or Wesdome), Odyssey (Mines Agnico Eagle) et Akasaba Ouest (Agnico Eagle). On inventorie également dans la MRC de nombreux autres projets aurifères en développement, notamment : Beaufor (Probe Gold Inc.), Croinor Gold (Probe Gold Inc.), Marban (Mines Agnico Eagle), Novador (Probe Gold Inc.) et Ormaque (Eldorado Gold Québec).²

1.2 Économie minière : les défis sociaux du territoire

La pénurie de main-d'œuvre est l'une des principales préoccupations socio-économiques dans la Vallée-de-l'Or, avec environ 4 000 emplois à pourvoir annuellement (Collini, 2021). Ainsi, la création d'emplois, qui a longtemps figuré en tête de liste des retombées positives associées à l'industrie minière, représente désormais, dans ce paysage changeant du marché du travail, une inquiétude légitime.

Le salaire moyen des employé·e·s du secteur minier est plus de deux fois supérieur au revenu d'emploi moyen de l'ensemble des travailleurs et travailleuses québécois·es (EcoTec Consultants, 2020). En plus de créer des écarts de richesse entre les citoyen·ne·s de la Vallée-de-l'Or, le secteur minier engendre des transferts intersectoriels de main-d'œuvre. Le recrutement de main-d'œuvre par les entreprises minières nuit à la rétention des employé·e·s dans les autres entreprises et industries, qui ne peuvent compétitionner sur le plan salarial (Asselin et Charlebois, 2023). Les autres options envisagées pour pallier la pénurie — attirer de la main-d'œuvre de l'extérieur ou recourir à l'immigration ou au navettage aéroporté — amènent leur lot de défis. Quant à la main-d'œuvre autochtone, elle ne semble toujours pas faire partie de la solution, représentant moins de 1 % des emplois du secteur (Caron *et al.*, 2019).

Le manque d'accès au logement et de places en garderies figure parmi les éléments qui plombent l'attraction de la main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue (Asselin et Charlebois,

² Cette liste est en mouvement constant et reflète ici la situation au printemps 2025. Les projets en développement énumérés sont ceux qui pourraient potentiellement entrer en exploitation à court ou moyen terme, bien que le contexte soit hautement volatil. Certains de ces projets concernent des gisements associés à des mines existantes mais sont répertoriés indépendamment en raison des effets que les agrandissements pourraient engendrer, notamment en matière d'afflux de main-d'œuvre et de pression sur les infrastructures locales.

2023). Une importante pénurie de logements frappe la région, avec un taux d'inoccupation inférieur au seuil d'équilibre de 3 % (2,2 % pour Val-d'Or) (Collini, 2021). Comme partout au Québec, le nombre de places disponibles en garderie est également bien en-deçà des besoins (Collini, 2020). Dans ce contexte, l'accueil massif de nouveaux travailleurs et de nouvelles travailleuses qu'engendrerait la mise en exploitation de nouveaux projets miniers pourrait aggraver les pénuries de logements et de places en garderies et accentuer la pression sur d'autres services (de santé, par exemple).

Les grands besoins en main-d'œuvre de l'industrie minière entraînent un recours accru à l'immigration. Cette dynamique nécessite une coordination étroite avec les mandataires locaux responsables de l'accueil et de l'intégration puisque l'immigration non contrôlée peut induire une forte pression sur leurs services, les empêchant de recevoir dignement ces personnes et leur famille (Bensalah *et al.*, 2015). Si on ne peut offrir aux nouvelles familles des conditions de vie décentes, il est improbable qu'elles s'engagent dans la communauté, voire qu'elles la choisissent à long terme. Il importe ainsi de reconnaître ces personnes dans toute leur humanité et non seulement à travers la force de travail qu'elles représentent.

Le navettage aéroporté est une autre pratique courante de l'industrie minière pour combler ses besoins en main-d'œuvre. Pour loger ses travailleurs·euses, l'industrie accapare une part de l'hébergement qui n'est alors plus accessible aux résident·e·s ou aux touristes, ce qui affecte négativement la vie collective et le développement local. En outre, le navettage aéroporté a un effet négatif sur les femmes, notamment parce que les conjointes des travailleurs faisant du navettage doivent assumer toutes les responsabilités durant l'absence de leur conjoint (Lévesque et Baril, 2020).

L'accroissement des richesses individuelles engendré par l'économie minière exerce une pression à la hausse sur le prix des logements (Lévesque et Baril, 2020) et des denrées. Le prix moyen des maisons s'est fortement apprécié dans les dernières années et l'accès à la propriété dans la Vallée-de-l'Or est plus restreint qu'ailleurs dans la région (Collini, 2021). Le droit de se loger est fortement affecté, principalement à Val-d'Or, où une hausse importante de l'itinérance a été observée ces dernières années (Collini, 2022).

La présence minière exacerbe plusieurs fléaux sociaux tels que l'alcoolisme, la toxicomanie, la prostitution et les jeux de hasard (Bensalah *et al.*, 2015). Elle est également associée à une

hausse des comportements antisociaux, incluant la violence conjugale et d'autres formes de criminalité (Melançon, 2021). Par ailleurs, le développement de nouveaux projets peut générer ou accentuer des tensions au sein même des communautés. À Malartic, l'implantation de la mine Canadian Malartic a contribué à fragiliser les liens sociaux : une enquête de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités a révélé que trois répondant·e·s sur quatre percevaient des conflits entre groupes au sein de la communauté (LeBlanc et al., 2012), tandis qu'une autre étude faisait état d'un déchirement du tissu social (Brisson et al., 2017).

Par ailleurs, malgré un contexte économique relativement favorable, la région présente des taux de décrochage scolaire parmi les plus élevés du Québec (Collini, 2022). Le prestige social associé au métier de mineur et la promesse d'une stabilité financière, même sans diplôme postsecondaire, exercent un fort pouvoir d'attraction sur les jeunes, particulièrement les garçons (Lévesque et Baril, 2020; Melançon, 2024). Ce phénomène contribue à discréditer la valeur de l'éducation dans certains milieux, freine la mobilité sociale ascendante et enferme les jeunes dans des trajectoires ouvrières héritées, difficiles à briser. Dans la Vallée-de-l'Or, le capital symbolique des mines rivalise directement avec celui des études supérieures, accentuant les inégalités culturelles et éducatives dans une ville pourtant économiquement prospère (Melançon, 2024). Une hausse de la diplomation postsecondaire pourrait contribuer à réduire les comportements antisociaux sur le territoire (Moreau, 1995; Valois, 1998).

L'ensemble des coûts sociaux et environnementaux des projets miniers est difficile à quantifier, ce qui soulève de nombreuses questions. Dans le contexte actuel de faibles taux de chômage, d'inoccupation des logements et d'accès aux services, quel effet aurait l'ouverture d'une nouvelle mine dans la Vallée-de-l'Or? Combien de projets miniers le milieu peut-il cumuler et à quelles conditions? Comment déterminer le point de rupture au-delà duquel les inconvénients dépassent les bénéfices? Quelle proportion des ressources non-renouvelables du territoire devrait être conservée pour les générations futures?

1.3 Perception des coûts et des bénéfices

Lorsque la perception des bénéfices surpasse celle des coûts, la population a tendance à accueillir favorablement un projet de développement (Zhang and Moffat, 2015). Certains auteurs tels que Owen et Kemp (2013) critiquent cette approche centrée sur l'attitude du public

qui, estiment-ils, n'intègre pas suffisamment la perspective des conséquences concrètes induites par l'activité minière.

En Abitibi-Témiscamingue, l'industrie minière est d'une grande importance, non seulement du point de vue économique, mais aussi identitaire. En 2018, 14,7 % des emplois de la région étaient liés à cette industrie et ses filières (Shaffer, 2019). L'histoire même du peuplement et du développement régional est indissociable de l'exploitation minière : l'essor des villes et villages de la région, depuis le début du XX^e siècle, a été directement lié aux cycles d'exploration et d'exploitation des ressources souterraines. L'industrie a façonné non seulement le paysage économique, mais aussi les structures sociales et culturelles, en créant un mode de vie et une organisation communautaire profondément ancrés dans l'extraction des ressources (Gourd, 1978). Cette appartenance contribue à renforcer le sentiment de loyauté envers une industrie perçue non seulement comme moteur de croissance, mais aussi comme socle de l'identité régionale. Ce lien de dépendance, à la fois historique, économique et culturel, façonne inévitablement la perception de la communauté envers la puissance économique qui l'a fait naître.

L'industrie minière dispose de moyens considérables pour façonner son image et renforcer sa légitimité sociale par des investissements dans la communauté. En finançant la construction d'infrastructures ou la tenue d'événements, elle cherche généralement à obtenir une visibilité significative. Par exemple, la Place Agnico Eagle, le Centre Agnico Eagle, la Résidence Agnico Eagle et le sentier Agnico Eagle sont quatre infrastructures importantes à Val-d'Or. Ce sont des dénominations utilisées de façon courante, qui marquent l'imaginaire collectif de façon favorable et contribuent à ancrer l'idée que le développement local repose principalement sur l'économie minière. Ce n'est ni tout à fait faux, ni tout à fait vrai. Dans les quatre exemples susmentionnés, les investissements privés sont importants, mais le montage financier global repose d'abord sur des fonds publics. Or, cet investissement collectif est invisibilisé, ce qui biaise la perception de la population.

Inversement aux investissements des minières dans la communauté, les coûts socio-environnementaux qu'elles engendrent ne sont pas mis en lumière. Il est difficile d'évaluer le coût de ces externalités, actuellement assumé par la collectivité. Le rapport *Profil des retombées économiques des activités et des investissements du secteur minier au Québec* (Gouvernement du Québec, 2011) présente les retombées économiques du secteur minier, sans

détailler les subventions et crédits d'impôts qui sont octroyées aux compagnies. Comment la population peut-elle se faire une tête sur les retombées d'un projet si elle ne peut savoir combien cela lui coûte?

Finalement, la perception du soutien à l'industrie minière est mesurée en partie selon la résistance (ou plutôt, l'absence de résistance) de la communauté. L'absence de contestation explicite est alors interprétée comme un soutien latent (Owen and Kemp, 2013), alors qu'en vérité cela pourrait tout aussi bien traduire un manque de canaux de communication, l'apathie, la résignation ou encore, l'auto-censure. L'avocate Nicole Kirouac, qui a joué un rôle important dans la défense des citoyennes et citoyens de Malartic lors de la délocalisation, a même utilisé lors d'une conférence les termes « commandite-bâillon » pour référer à toutes les sommes distribuées par la compagnie Osisko dans le milieu, lesquelles encourageaient l'auto-censure dans la population. Qui plus est, certaines ententes privées prévoyant des bénéfices pour des communautés locales comportent parfois des clauses contraignantes qui musellent leur capacité de contestation, en interdisant toute remise en cause du projet ou de ses effets (Campbell et Prémont, 2016).

Bien ancrés dans ces réalités, il serait légitime de se demander comment les citoyen·ne·s de la Vallée-de-l'Or perçoivent les coûts et les bénéfices de l'activité minière sur leur territoire et comment cela influence leur soutien à l'industrie.

2. OBJECTIF

Ce mémoire examine l'acceptabilité sociale de l'industrie minière dans la Vallée-de-l'Or en adoptant une approche globale qui dépasse l'évaluation projet par projet, en considération des effets cumulatifs de l'exploitation minière sur ce même territoire. L'objectif est d'analyser la perception qu'a la population de la Vallée-de-l'Or des bénéfices et des coûts de l'activité minière et de faire ressortir les éléments, parfois moins visibles, qui influencent cette perception.

Par le biais d'un sondage couplé à une revue de la littérature, cette recherche explore les dynamiques de pouvoir entre les parties prenantes, ainsi que les mécanismes qui encadrent la répartition des bénéfices et des coûts de l'exploitation minière. L'analyse vise également à confronter les résultats recueillis avec les connaissances disponibles afin de mettre en lumière les écarts entre perceptions et réalités. Loin de disqualifier les réponses, cette démarche cherche plutôt à les contextualiser et à en dégager une compréhension plus juste des coûts et bénéfices pour le territoire.

En intégrant une réflexion sur les externalités et les asymétries socioéconomiques générées par cette industrie, ce mémoire vise à proposer des pistes pour un modèle de développement minier plus juste et équitable, tenant mieux compte des préoccupations locales. Au-delà du diagnostic, ce mémoire vise à contribuer à une compréhension plus fine des tensions entre développement économique et bien-être socio-environnemental afin d'alimenter la réflexion sur l'avenir de la relation entre l'industrie minière et un territoire façonné par son exploitation, comme celui de la Vallée-de-l'Or.

3. CADRE CONCEPTUEL

Les concepts mobilisés dans ce mémoire sont l'éco-matrice de l'Action boréale, l'analyse coûts-bénéfices des projets miniers de Peter Abelson, le schéma de l'économie complète de Laure Waridel et la pyramide de l'acceptabilité sociale de Thomson et Boutilier.

3.1 *Éco-matrice de l'Action boréale*

L'éco-matrice proposée par l'Action boréale (2009) — organisme sans but lucratif fondé en 2000 visant à promouvoir la préservation des forêts boréales du Québec à l'intention des générations futures — est une critique du modèle du développement durable et de ses trois piliers. Le concept du développement durable repose sur l'idée de concilier l'environnement, la société et l'économie pour éviter l'épuisement des ressources. Or, considérer les trois dimensions isolément prêche par excès d'optimisme puisque dans l'application, le développement économique infini est impossible avec un pool de ressources fini (Czecz, 2000; Gendron et Revéret, 2000). Ainsi envisagé, le concept de développement durable est donc un oxymore (Redclift, 2005). C'est pourquoi, au cours des dernières décennies, de nouveaux modèles proposant de nouvelles formes de relations entre l'humain et la nature ont été proposés (Morandín-Ahuerma *et al.*, 2019).

À l'instar de Giddings *et al.* (2002), l'Action boréale défend un modèle (Figure 1), qui place chacun des éléments (environnement, société et économie) dans une hiérarchie de dépendances selon une approche écosystémique : les humains dépendent de l'environnement, l'économie dépend de la société (consommation) et de l'environnement (ressources naturelles). En s'appuyant sur son éco-matrice, l'Action boréale suggère d'analyser tout projet d'exploitation de ressources naturelles en utilisant une méthode à trois filtres ainsi priorisés :

1. Les conséquences du projet sur l'environnement sont-elles réversibles?
2. Le projet est-il utile et acceptable pour la société?
3. Le projet est-il viable au plan économique?

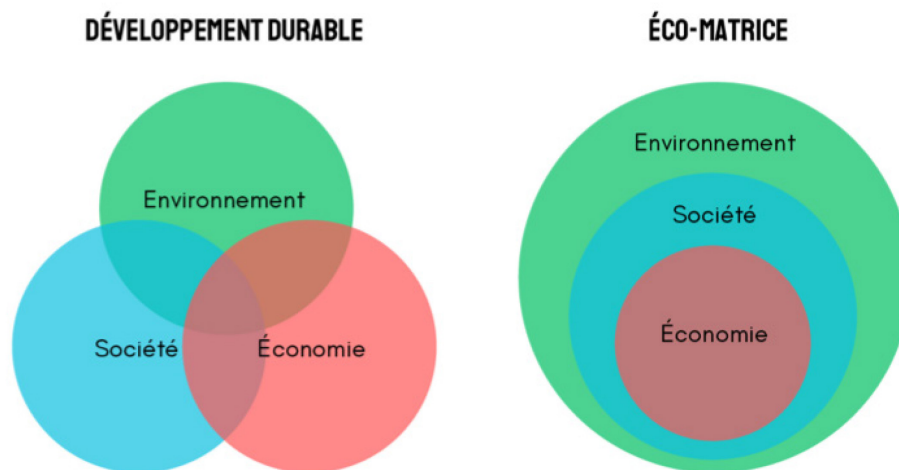


Figure 1
Modèle conventionnel du développement durable et modèle de l'éco-matrice proposé par l'Action boréale (2009)

3.2 Analyse coûts-bénéfices des projets miniers de Peter Abelson

L'analyse coûts-bénéfices peut être utilisée pour estimer les bénéfices publics nets d'un projet en comparant le total de ses bénéfices (ex. : les emplois créés, les redevances) avec celui de ses coûts (économiques, sociaux et environnementaux) (Briggs and O'Brien, 2001; Abelson, 2015). C'est l'approche la plus rigoureuse pour mesurer la réelle contribution du secteur minier à la société (Mancini et Sala, 2018).

Peter Abelson (2022) propose d'utiliser l'argent comme unité de comparaison pour effectuer l'analyse coûts-bénéfices de l'ensemble des biens marchands et non marchands. La valeur monétaire attribuée aux biens non marchands est établie selon le concept de la volonté individuelle ou collective de payer pour améliorer son bien-être ou pour éviter des pertes.

Appliqué au secteur minier, le bénéfice (ou coût) public net d'un projet est égal au bénéfice (ou coût) direct du projet moins les dépenses publiques associées qui ne sont pas internalisées dans les coûts de la compagnie minière (Figure 2). On peut également ajouter d'autres retombées économiques sur les compagnies, qui peuvent être positives ou négatives. L'application d'une telle méthode d'analyse économique dans les processus d'évaluation de projets d'extraction des ressources a le potentiel d'éclairer la prise de décision afin d'optimiser les gains et de minimiser les externalités négatives (Winkler, 2021).



Figure 2
Formule d'estimation des coûts et des bénéfices d'un projet minier (Abelson, 2015)

3.3 Schéma de l'économie complète de Laure Waridel

La nature collective des biens environnementaux brouille le mécanisme de la régulation marchande, ce qui entraîne des externalités et une surconsommation des ressources (Hardin, 1968; Godard, 1998). L'accès libre aux richesses collectives fait en sorte que les exploitants peuvent les utiliser pour leurs intérêts privés, sans se soucier de la disponibilité à long terme. Des dommages permanents pour la société sont donc engendrés pour l'enrichissement passager d'une poignée de personnes.

L'exploitation des ressources naturelles engendre des effets socio-environnementaux négatifs aux niveaux local et national, entravant la réalisation des objectifs du développement durable (Papyrakis, 2017; Sachs *et al.*, 2019). Ces effets, dont l'industrie n'assume pas la responsabilité, sont qualifiés d'externalités. Les externalités désignent les coûts (ou bénéfices) qui sont créés par l'activité d'une entité mais qui ne sont pas assumés par celle-ci (Ekelund *et al.*, 2006). Dans le secteur minier, l'accumulation de ces externalités est souvent désignée sous le terme d'« héritage minier » (Roche, 2020), faisant référence aux conséquences sociales et environnementales laissées à la charge des collectivités et des générations futures.

Le schéma de l'économie complète de l'écosociologue Laure Waridel (2019) repose sur l'idée que tout ce à quoi on attribue une valeur monétaire repose sur un ensemble d'activités, de processus naturels et de liens sociaux sans lesquels l'activité économique telle qu'on la connaît n'existerait pas (Figure 3). À la manière de l'éco-matrice, elle critique la conception du monde axée sur l'économie (sommet de l'iceberg) et faisant fi des externalités sociales et environnementales.

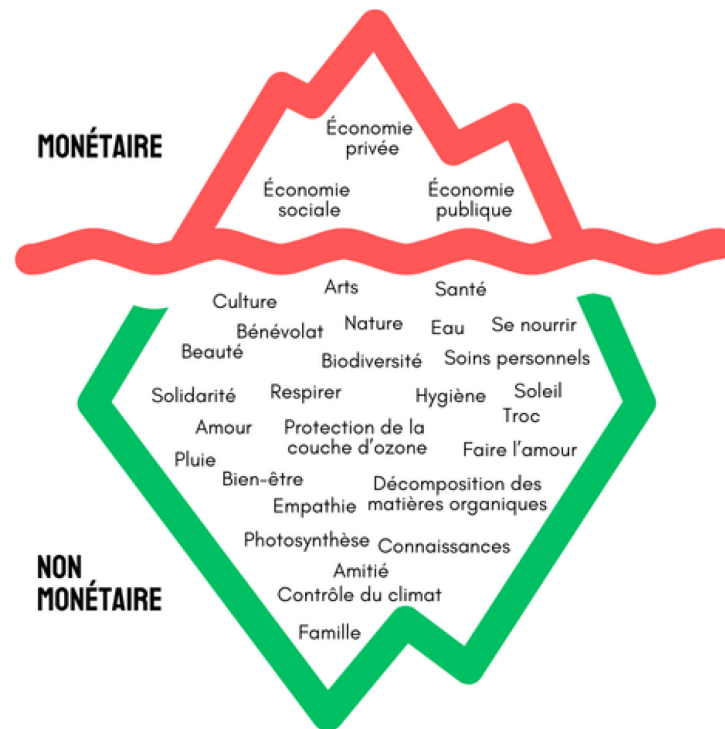


Figure 3
Schéma de l'économie complète (adapté de Waridel, 2019, p. 32)

3.4 Pyramide de l'acceptabilité sociale de Thomson et Boutilier

Thomson et Boutilier (2011) affirment que le niveau d'acceptabilité sociale (ils utilisent le concept apparenté de « permis social d'opérer »; Maillé et al., 2023) accordé à un projet est inversement proportionnel au niveau de risque socio-politique auquel la compagnie est confrontée relativement à ce projet. Thomson et Boutilier (2011) ont développé un modèle en pyramide de l'acceptabilité sociale selon lequel l'approbation de la communauté peut être obtenue selon une forme hiérarchique cumulative (Figure 4). Ils décrivent l'échelle de soutien à l'industrie ou à un projet ainsi : le rejet au plus bas niveau, suivi de la tolérance, de l'approbation et finalement de la co-appropriation (traduction des niveaux par Raufflet (2014)). La gradation permet de mieux saisir les nuances de l'acceptation en distinguant, par exemple, une personne qui soutient activement un projet d'une autre qui le reçoit passivement sans protester (Batel *et al.*, 2013).

La limite de la légitimité est franchie une fois que les gains perçus dépassent les pertes. La **tolérance** correspond au niveau le plus bas, lorsqu'un projet est considéré comme ayant une légitimité économique, contribuant au bien-être économique de la région. Ensuite, si la compagnie établit sa crédibilité, elle atteint le niveau d'**approbation**. Au fil du temps, si la

confiance s'établit avec la communauté d'accueil, le niveau de **co-appropriation**, où le risque socio-politique est le plus faible, peut être atteint. Il est à noter que l'acceptabilité est dynamique et peut être retirée, par exemple si les conditions de réalisation du projet changent.

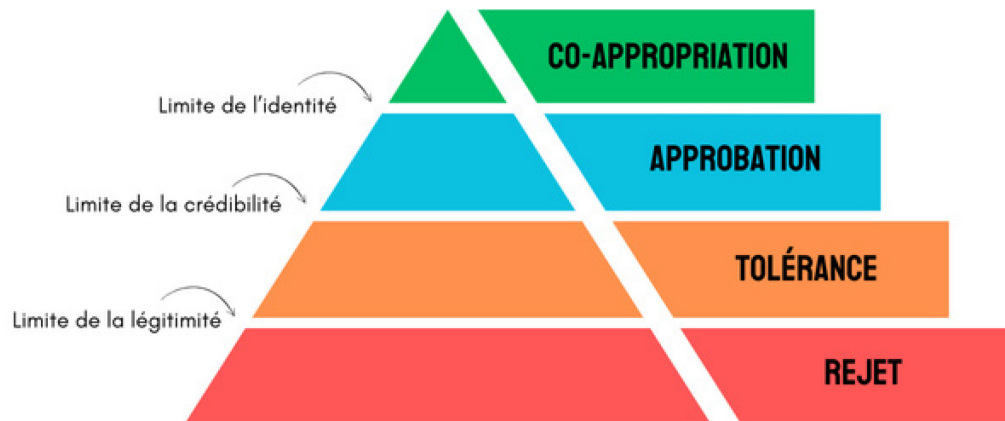


Figure 4
Pyramide de l'acceptabilité sociale (adapté de Thomson et Boutilier, 2011)

4. MÉTHODOLOGIE

Cette recherche adopte une approche quantitative pour explorer et mesurer l'acceptabilité sociale de l'activité minière auprès de la population de la Vallée-de-l'Or. Pour ce faire, un questionnaire (Annexe A) structuré en 18 questions et réparties en quatre blocs a été utilisé :

1. **Éligibilité et profil** (7 questions) : caractéristiques démographiques et socio-économiques des répondant·e·s
2. **Perception des coûts et des bénéfices associés à l'industrie minière et acceptabilité sociale** (3 questions) : balance entre effets positifs et négatifs de l'activité minière
3. **Facteurs d'influence et perception de l'État** (4 questions) : éléments externes influençant l'opinion des répondant·e·s
4. **Perspectives d'avenir** (4 questions) : attentes et projections des répondant·e·s vis-à-vis de l'activité minière.

Recrutement des participant·e·s et collecte de données. Afin d'assurer la rigueur et l'impartialité de la démarche, les services de la firme québécoise Segma Recherche ont été retenus pour réaliser un sondage téléphonique et web auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de la population de la Vallée-de-l'Or. Le recours à une firme spécialisée permettait à la fois de garantir une collecte de données indépendante et de répondre à des considérations d'efficacité dans la mise en œuvre de l'enquête. L'échantillon a été réparti de manière proportionnelle entre les trois principaux pôles de la MRC : Val-d'Or, Senneterre et Malartic. Il est à noter que les mines sont concentrées dans les secteurs Val-d'Or et Malartic, et jusqu'à présent absentes du secteur Senneterre.

Le processus de recrutement est une composante importante du principe de justice en recherche (Conseil de recherches en sciences humaines *et al.*, 2018). Ainsi, pour tenir compte du phénomène de la téléphonophobie, c'est-à-dire la peur de prendre un appel téléphonique (Kim et Oh, 2023; Lee *et al.*, 2018), il a été privilégié d'inclure un format numérique au sondage. En effet, une enquête menée au Royaume-Uni a révélé que 76 % des milléniaux et 40 % des baby-boomers souffrent de cette anxiété liée aux appels téléphoniques (Sebah, 2021). Il semblait ainsi nécessaire d'adopter un mode de collecte hybride, permettant d'être inclusif envers toutes les générations et leurs différentes habitudes de communication.

Le sondage a été réalisé entre le 3 et le 20 septembre 2024 auprès de 402 répondant·e·s (283 en téléphonie, 119 en web) afin de constituer un échantillon aléatoire stratifié proportionnel de la population adulte de la Vallée-de-l'Or, qui s'élève à près de 43 500 personnes selon Statistique Canada (2023). Le questionnaire a été conçu par la chercheuse et sa direction de recherche, puis affiné en collaboration avec la firme Segma Recherche, afin d'assurer à la fois la cohérence et la validité de l'outil. Les participant·e·s ont été avisé·e·s qu'il s'agissait d'une démarche anonyme, approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (# de certificat : 2024-05_Béland, G.).

Le 3 septembre, un pré-test du questionnaire a été réalisé auprès de 30 participant·e·s, réparti·e·s équitablement entre les formats téléphonique et web, afin d'en évaluer la clarté et la durée. Pour les questions des blocs 2 et 3, une échelle de Likert à 4 niveaux a été utilisée afin d'éviter les réponses neutres. De plus, l'option « je ne sais pas » n'a pas été incluse dans le questionnaire pour inciter les participant·e·s à se positionner. Le pré-test avait ainsi également pour objectif d'observer les comportements des participant·e·s face à l'absence d'une option neutre ou d'une porte de sortie.

À la suite du pré-test, deux problèmes ont été identifiés, contribuant à étirer la durée moyenne des sondages téléphoniques à 13 minutes, alors que l'objectif initial était de 9 minutes :

1. **Absence d'une option « je ne sais pas »** : L'absence de cette option a parfois nécessité que les agent·e·s répètent les questions pour inciter les répondant·e·s à fournir une réponse. Pour résoudre ce problème, une procédure permettant aux agent·e·s de passer outre à une question a été ajoutée dans les cas où un·e répondant·e demeurerait incapable de répondre après deux mentions de la question.
2. **Compréhension des questions** : Deux questions dont les formulations étaient davantage adaptées au format web se sont révélées difficiles à comprendre dans le contexte téléphonique. Cela a entraîné des demandes fréquentes de clarification et des répétitions de la part des agent·e·s. Ces questions ont donc été reformulées et adaptées pour la version téléphonique, tout en s'assurant d'en conserver le sens initial.

Analyse des données. Pour différentes combinaisons de variables dépendantes et indépendantes, le logiciel SPSS (IBM, Armonk, NY) a été utilisé pour réaliser le test du chi-carré (χ^2) afin de vérifier si les distributions de fréquences d'une variable dépendante étaient significativement différentes selon les valeurs de la variable indépendante. Le test V de Cramer

a été utilisé pour mesurer la taille de l'effet. Les données ont été pondérées avant de faire les tests afin d'assurer leur représentativité de la population étudiée. En raison de la pondération appliquée aux données, certaines sommes dans la présentation des résultats peuvent différer légèrement du total de 402 répondant·e·s, sans que cela n'affecte la validité des analyses.

5. RÉSULTATS

Le tableau 1 présente une vue d'ensemble des caractéristiques démographiques et socio-économiques des répondant·e·s ayant participé à cette étude, en concordance avec le profil de la population de la Vallée-de-l'Or.

Tableau 1
Caractéristiques démographiques et socio-économiques des répondant·e·s

GENRE	Nombre de répondant·e·s	Proportion des répondant·e·s
Hommes	203	50,4 %
Femmes	195	48,6 %
Non-binaires	4	1,0 %
Total	402	100,0 %
GROUPE D'ÂGE		
18 à 34 ans	101	25,2 %
35 à 44 ans	62	15,5 %
45 à 54 ans	59	14,8 %
55 à 64 ans	82	20,3 %
65 ans et plus	97	24,2 %
Total	402	100,0 %
SCOLARITÉ		
Primaire	30	7,5 %
Secondaire/professionnel	168	41,7 %
Collégial	143	35,6 %
Universitaire	61	15,2 %
Total	402	100 %
REVENU TOTAL PERSONNEL		
Moins de 40 000 \$	120	29,9 %
40 000 à 59 999 \$	84	21,0 %

60 000 à 79 999 \$	42	10,5 %
80 000 à 99 999 \$	39	9,7 %
100 000 \$ et plus	72	17,9 %
Préfère ne pas répondre	44	10,9 %
Total	402	100,0 %
MUNICIPALITÉ		
Belcourt	5	1,3 %
Lac-Simon	5	1,1 %
Malartic	39	9,7 %
Rivière-Héva	20	5,0 %
Senneterre (ville ou paroisse)	30	7,5 %
Val-d'Or	303	75,3 %
Total	402	100,0 %
LIEN AVEC LES MINES*		
Oui	227	56,5 %
Non	175	43,5 %
Total	402	100,0 %
* La question était : Est-ce que vous-même ou un membre de votre famille proche (conjoint·e, enfant, père, mère, frère, sœur) travaillez dans le domaine minier?		

5.1 Perception des coûts et bénéfices de l'industrie minière et acceptabilité sociale

L'objectif de ce bloc de questions était de mesurer la perception des répondant·e·s concernant les effets de l'activité minière dans la Vallée-de-l'Or, en évaluant tant ses coûts que ses bénéfices sur divers aspects de la vie locale. Il visait également à identifier la manière dont les individus perçoivent l'équilibre entre les effets positifs et négatifs, ainsi que leur positionnement personnel face à la présence minière.

La perception des bénéfices de l'activité minière dans la Vallée-de-l'Or est globalement consensuelle, tandis que celle des coûts suscite des avis plus partagés (Tableau 2). Une très

large majorité des répondant·e·s reconnaît les effets positifs de la présence minière : 90,9 % estiment qu'elle est essentielle à la vitalité économique locale, 84,7 % qu'elle contribue à la vie culturelle et sportive, 92,1 % qu'elle offre des emplois de qualité, et 78,2 % qu'elle améliore la qualité de vie locale.

En revanche, les perceptions des coûts varient davantage. Les répondant·e·s identifient des effets négatifs sur le logement (58 %) et le coût de la vie (67,2 %). Cependant, une majorité considère que l'industrie n'a pas d'effet négatif sur l'accès aux services pour la population (69,7 %), et qu'elle a un effet positif sur l'environnement, notamment grâce à la restauration (54,9 %). Les avis sont partagés quant à la potentielle accentuation de la pénurie de main-d'œuvre et des inégalités sociales par l'industrie minière, perçue par 51,3 % et 47,9 % des répondant·e·s, respectivement.

Les emplois de qualité sont perçus comme le principal bénéfice de l'industrie minière, tandis que l'augmentation du coût de la vie est identifiée comme le principal coût. Par ailleurs, le test du chi-carré montre que les répondant·e·s ayant eux-mêmes, ou un membre de leur famille, un lien professionnel avec le secteur minier tendent à percevoir les bénéfices de façon plus marquée et les risques de façon moins marquée.

Tableau 2

Distribution de fréquence des réponses concernant les effets de la présence minière dans la Vallée-de-l'Or sur différentes caractéristiques socio-économiques

	Tout à fait en désaccord	En désaccord	En accord	Tout à fait en accord	Ne répond pas
Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or...					
a un effet négatif sur l'accès au logement Lien : $\chi^2 = 4,359$; $p = 0,360$ Acceptabilité : $\chi^2 = 24,207$; $p < 0,001$; $V = 0,175$ ***	29	133	157	75	6
	7,3 %	33,2 %	39,2 %	18 8 %	1,6 %
est essentielle à la vitalité économique locale Lien : $\chi^2 = 13,460$; $p = 0,009$; $V = 0,183$ ** Acceptabilité : $\chi^2 = 10,618$; $p = 0,031$; $V = 0,115$ *	10	22	198	167	5
	2,4 %	5,4 %	49,3 %	41,6 %	1,3 %
contribue à faire augmenter le coût de la vie Lien : $\chi^2 = 10,418$; $p = 0,034$; $V = 0,161$ * Acceptabilité : $\chi^2 = 24,207$; $p < 0,001$; $V = 0,175$ ***	15	106	169	101	11
	3,8 %	26,3 %	42,0 %	25,2 %	2,7 %
contribue à la vie culturelle et sportive Lien : $\chi^2 = 21,016$; $p < 0,001$; $V = 0,228$ *** Acceptabilité : $\chi^2 = 69,618$; $p < 0,001$; $V = 0,297$ ***	8	46	230	111	8
	1,9 %	11,3 %	57,2 %	27,5 %	2,0 %
offre des emplois de qualité Lien : $\chi^2 = 14,237$; $p = 0,007$; $V = 0,188$ ** Acceptabilité : $X^2 = 64,671$; $p < 0,001$; $V = 0,288$ ***	3	21	195	176	8
	0,7 %	5,3 %	48,4 %	43 7 %	1,9 %
accentue le phénomène de pénurie de main-d'oeuvre Lien : $\chi^2 = 18,291$; $p = 0,001$; $V = 0,213$ *** Acceptabilité : $\chi^2 = 55,572$; $p < 0,001$; $V = 0,266$ ***	34	152	146	60	10
	8,5 %	37,8 %	36,3 %	15,0 %	2,4 %
	57	223	83	25	14

a un effet négatif sur l'accès aux services pour la population (services de garde, médecin de famille, électriciens, plombiers, etc.) Lien : $\chi^2 = 5,081$; $p = 0,279$ Acceptabilité : $\chi^2 = 37,869$; $p < 0,001$; $V = 0,221$ ***	14,2 %	55,5 %	20,6 %	6,2 %	3,5 %
a un effet positif sur l'environnement, notamment grâce à la restauration du site après la fin de l'exploitation de la mine Lien : $\chi^2 = 6,974$; $p = 0,137$ Acceptabilité : $\chi^2 = 45,722$; $p < 0,001$; $V = 0,244$ ***	39	125	178	42	17
	9,8 %	31,2 %	44,4 %	10,5 %	4,2 %
a un effet positif sur la qualité de vie locale Lien : $\chi^2 = 19,403$; $p < 0,001$; $V = 0,220$ *** Acceptabilité : $\chi^2 = 89,893$; $p < 0,001$; $V = 0,337$ ***	17	65	216	98	6
	4,2 %	16,1 %	53,7 %	24,5 %	1,5 %
accentue les inégalités Lien : $\chi^2 = 9,069$; $p = 0,059$ Acceptabilité : $\chi^2 = 25,615$; $p < 0,001$; $V = 0,184$ ***	40	148	138	54	21
	10 %	36,8 %	34,4 %	13,5 %	5,2 %

La majorité des répondant·e·s (61,4 %) estiment que les bénéfices de l'activité minière dans la Vallée-de-l'Or surpassent les coûts, que ce soit légèrement ou largement (Figure 5). Cette perception est nettement plus prononcée chez les personnes ayant un lien avec l'industrie minière ($\chi^2 = 20,344$; $p < 0,001$; $V = 0,225$), ainsi que celles qui s'y identifient ($\chi^2 = 65,105$; $p < 0,001$; $V = 0,291$).

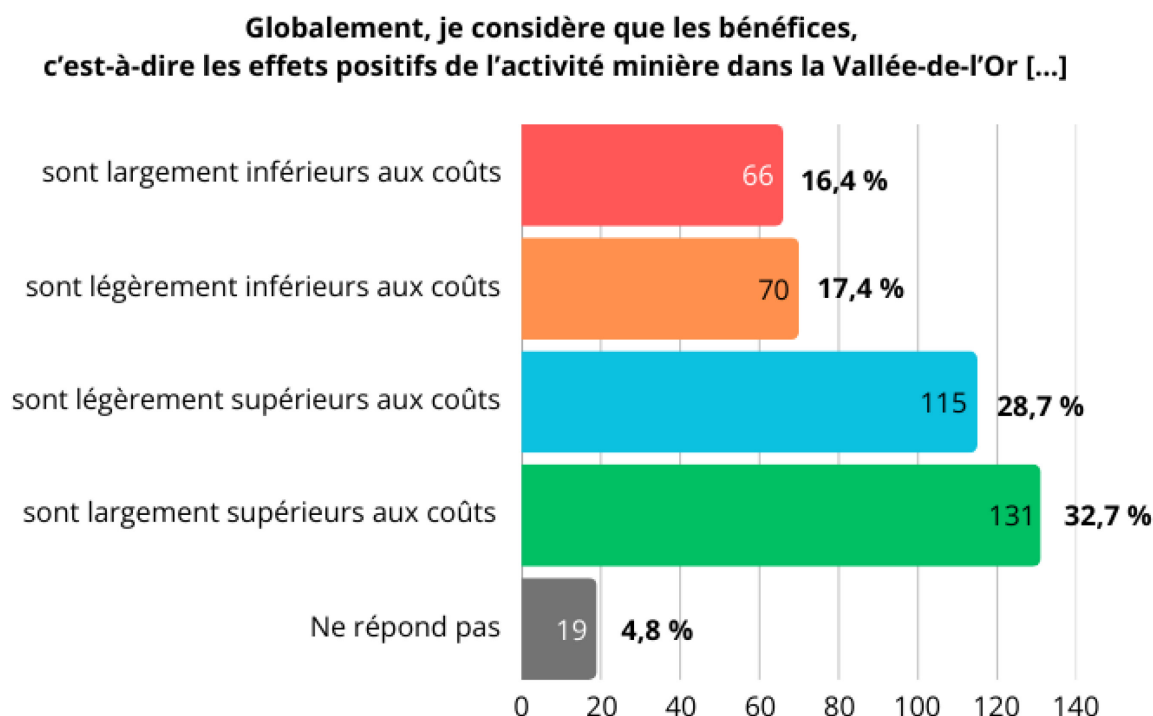


Figure 5
Distribution de fréquence des réponses concernant l'équilibre entre les bénéfices et les coûts de l'activité minière dans la Vallée-de-l'Or

Comme l'acceptabilité sociale est étroitement liée à la perception des coûts et des bénéfices de l'industrie, en toute logique avec les résultats précédents, la majorité (58,9 %) des répondant·e·s approuvent la présence minière, et 16,9 % s'y identifient pleinement (Figure 6). Les répondant·e·s ayant un lien avec les mines avaient beaucoup plus tendance à s'identifier à cette industrie ($\chi^2 = 34,978$; $p < 0,001$; $V = 0,295$).

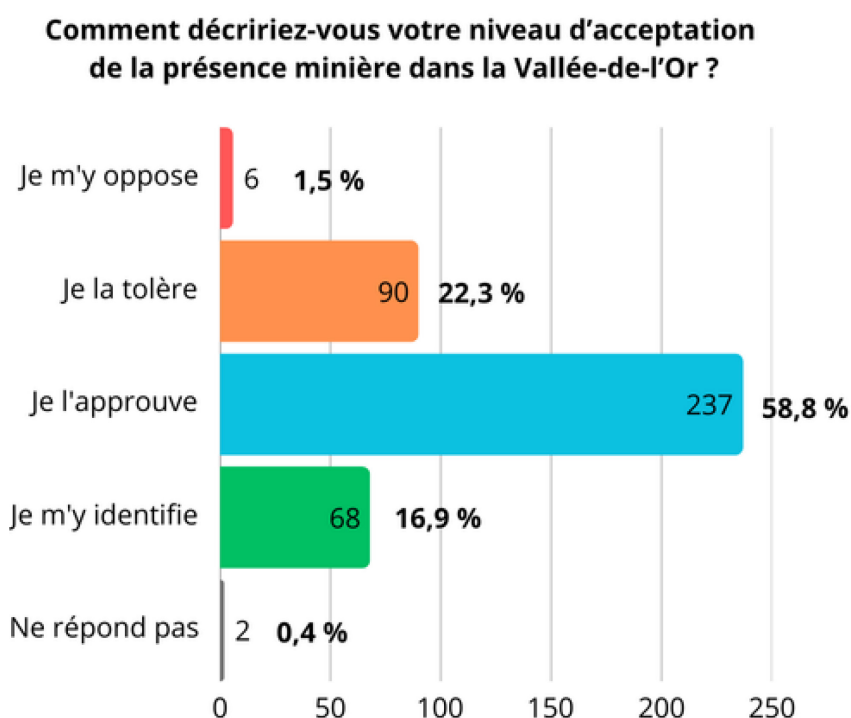


Figure 6
Distribution de fréquence des réponses concernant le niveau d'acceptation de la présence minière dans la Vallée-de-l'Or

Aucune différence significative n'a été observée entre les groupes d'âge ou les niveaux de scolarité en matière d'acceptabilité sociale de l'industrie minière. Cependant, des différences émergent selon le genre : les hommes ont davantage tendance à s'identifier à l'industrie, tandis que les femmes sont plus enclines à la tolérer ou à s'y opposer ($\chi^2 = 10,775$; $p = 0,005$; $V = 0,165$). Malgré ces distinctions, dans les deux cas, la réponse la plus fréquente reste « Je l'approuve ». Le revenu joue également un rôle : les répondant·e·s ayant un revenu plus faible s'opposent ou tolèrent davantage l'industrie, tandis que ceux ayant un revenu plus élevé s'y identifient plus souvent ($\chi^2 = 32,153$; $p < 0,001$; $V = 0,213$).

Par ailleurs, la réticence envers l'industrie est plus marquée dans les secteurs où les mines sont absentes. Les répondant·e·s du secteur Senneterre ont davantage tendance à s'opposer ou à tolérer la présence minière, et sont beaucoup moins susceptibles de s'y identifier, comparativement à ceux des secteurs Malartic et Val-d'Or ($\chi^2 = 15,570$; $p = 0,004$; $V = 0,139$).

5.2 Facteurs qui influencent le niveau d'acceptabilité sociale et la perception face à l'État

L'objectif de ce bloc de questions était de comprendre les facteurs spécifiques qui influencent le niveau d'acceptabilité sociale des répondant·e·s envers un projet minier particulier. Il explore notamment l'effet de variables contextuelles, telles que la ressource extraite, le mode d'exploitation, la proximité avec des milieux sensibles ou habités, ainsi que la densité des projets miniers existants. Ce bloc examine également la confiance des répondant·e·s envers la capacité de l'État à encadrer efficacement l'industrie et envers l'industrie elle-même à s'auto-réguler, afin d'éclairer les dynamiques de confiance qui sous-tendent l'acceptabilité sociale.

La ressource à extraire, le mode d'exploitation et le nombre de projets déjà en exploitation ont peu d'influence sur le niveau d'acceptabilité sociale des répondant·e·s (Tableau 3). En revanche, l'acceptabilité sociale est davantage influencée ou très influencée par des éléments tels que la proximité d'un milieu habité, celle de sources d'eau potable, et la présence d'espèces animales ou végétales menacées.

Parmi les facteurs ayant le moins d'effet, on trouve le nombre de projets déjà en exploitation (61,7 % des répondant·e·s peu ou pas influencé·e·s) suivi de près par la ressource à extraire (60 %). À l'opposé, la proximité de sources d'eau potable se distingue comme un facteur déterminant dans l'influence sur l'acceptabilité sociale (65,5 % des répondant·e·s influencé·e·s).

Tableau 3

Distribution de fréquence des réponses concernant les effets de différents aspects d'un projet minier sur le jugement d'acceptabilité sociale

	Pas du tout influencée	Peu influencée	Influencée	Très influencée	Ne répond pas
Dans le cadre d'un projet minier spécifique, diriez-vous que votre acceptabilité face à ce projet est « pas du tout influencée », « peu influencée », « influencée » ou « très influencée » pour chacun des éléments suivants :					
La ressource à extraire (<i>ex : or vs métaux critiques et stratégiques</i>)? Lien : $\chi^2 = 2,871$; $p = 0,580$ Acceptabilité : $\chi^2 = 4,408$; $p = 0,819$	99	142	101	45	15
	24,7 %	35,3 %	25,2 %	11,1 %	3,7 %
Le mode d'exploitation (à ciel ouvert vs. souterrain)? Lien : $\chi^2 = 14,286$; $p = 0,006$; $V = 0,189$ ** Acceptabilité : $\chi^2 = 12,636$; $p = 0,125$	89	131	114	54	14
	22,2 %	32,5 %	28,4 %	13,5 %	3,4 %
La proximité d'un milieu habité? Lien : $\chi^2 = 6,959$; $p = 0,138$ Acceptabilité : $\chi^2 = 23,892$; $p = 0,002$; $V = 0,173$ **	60	102	145	87	9
	14,8 %	25,3 %	36 %	21,7 %	2,3 %
Le nombre d'autres projets déjà en exploitation sur le territoire? Lien : $\chi^2 = 12,719$; $p = 0,013$; $V = 0,178$ * Acceptabilité : $\chi^2 = 24,067$; $p = 0,002$; $V = 0,173$ **	96	152	99	40	16
	23,8 %	37,9 %	24,5 %	9,9 %	3,9 %
La proximité de sources d'eau potable? Lien : $\chi^2 = 7,854$; $p = 0,097$ Acceptabilité : $\chi^2 = 13,604$; $p = 0,093$	56	75	132	131	8
	14,0 %	18,6 %	32,9 %	32,6 %	1,9 %
La présence d'espèces animales ou végétales menacées? Lien : $\chi^2 = 8,092$; $p = 0,088$ Acceptabilité : $\chi^2 = 24,142$; $p = 0,002$; $V = 0,173$ **	65	97	126	108	7
	16,1 %	24 %	31,4 %	26,8 %	1,7 %

La majorité des répondant·e·s (57,6 %) qualifient la réglementation mise en place par le gouvernement d'assez ou de tout à fait suffisante (Figure 7). Toutefois, il y a une différence significative entre les personnes qui ont un lien avec l'industrie — qui sont plus nombreuses à trouver que la réglementation est suffisante — et celles qui n'ont pas de lien — qui ont plus tendance à trouver que la réglementation est insuffisante ($\chi^2 = 19,517$; $p < 0,001$; $V = 0,220$). Il y a aussi une différence significative entre les personnes qui tolèrent l'industrie ou s'y opposent — qui sont plus nombreuses à trouver que la réglementation n'est pas suffisante — et les personnes qui approuvent ou s'identifient à l'industrie — qui sont plus nombreuses à trouver que la réglementation est suffisante ($\chi^2 = 61,814$; $p < 0,001$; $V = 0,283$).

Considérez-vous que la réglementation mise en place par le gouvernement est suffisante pour bien encadrer l'industrie minière ?

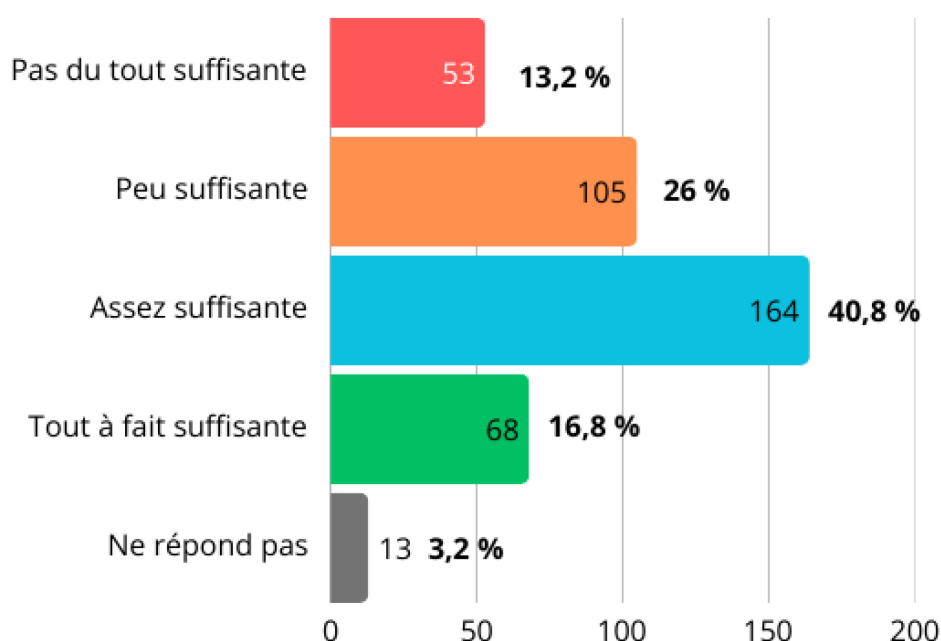


Figure 7
Distribution de fréquence des réponses concernant l'appréciation de la réglementation mise en place par le gouvernement pour encadrer l'industrie minière

Les répondant·e·s sont presque divisé·e·s à parts égales entre celles et ceux qui déclarent avoir peu ou pas du tout confiance en la capacité de l'État à faire appliquer ses règles pour encadrer l'industrie (47 %) et celles et ceux qui ont une confiance modérée ou élevée (49,7 %) (Figure 8). Toutefois, il y a une différence significative entre les personnes qui ont un lien avec l'industrie — qui sont plus nombreuses à avoir une confiance modérée ou élevée — et celles qui n'ont pas de lien — qui ont plus tendance à avoir peu ou pas confiance ($\chi^2 = 17,522$;

$p = 0,002$; $V = 0,209$). Il y a aussi une différence significative entre les personnes qui tolèrent l'industrie ou s'y opposent — qui sont plus nombreuses à avoir peu ou pas confiance — et les personnes qui approuvent ou s'identifient à l'industrie — qui sont plus nombreuses à avoir une confiance modérée ou élevée ($\chi^2 = 65,249$; $p < 0,001$; $V = 0,291$).

Considérez-vous que la capacité du gouvernement à faire appliquer ses règles pour encadrer l'industrie minière est suffisante ?

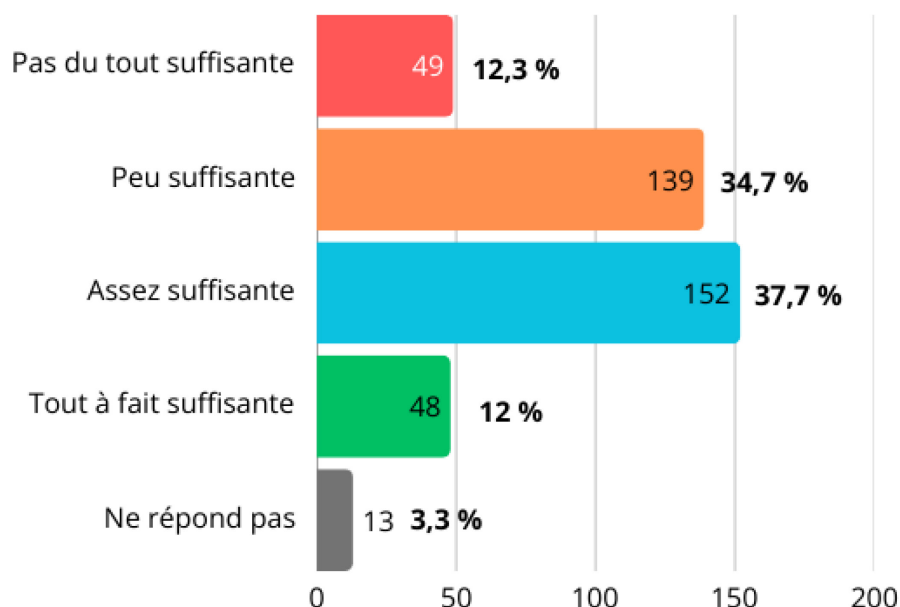


Figure 8
Distribution de fréquence des réponses concernant la confiance en la capacité du gouvernement à encadrer l'industrie minière

La majorité des répondant·e·s (63,7 %) déclare avoir assez ou tout à fait confiance en la capacité de l'industrie à s'auto-réguler (Figure 9). Cela témoigne d'une confiance plus élevée envers l'auto-régulation de l'industrie qu'en l'encadrement exercé par l'État. Toutefois, il y a une différence significative entre les personnes qui ont un lien avec l'industrie qui sont plus nombreuses à avoir une confiance modérée ou élevée — et celles qui n'ont pas de lien — qui ont plus tendance à avoir peu ou pas confiance ($\chi^2 = 17,893$; $p = 0,001$; $V = 0,211$). Il y a aussi une différence significative entre les personnes qui tolèrent l'industrie ou s'y opposent — qui sont plus nombreuses à avoir peu ou pas confiance — et les personnes qui approuvent ou s'identifient à l'industrie — qui sont plus nombreuses à avoir une confiance modérée ou élevée ($\chi^2 = 91,013$; $p < 0,001$; $V = 0,340$).

Avez-vous confiance en la capacité de l'industrie minière à s'auto-réguler ?

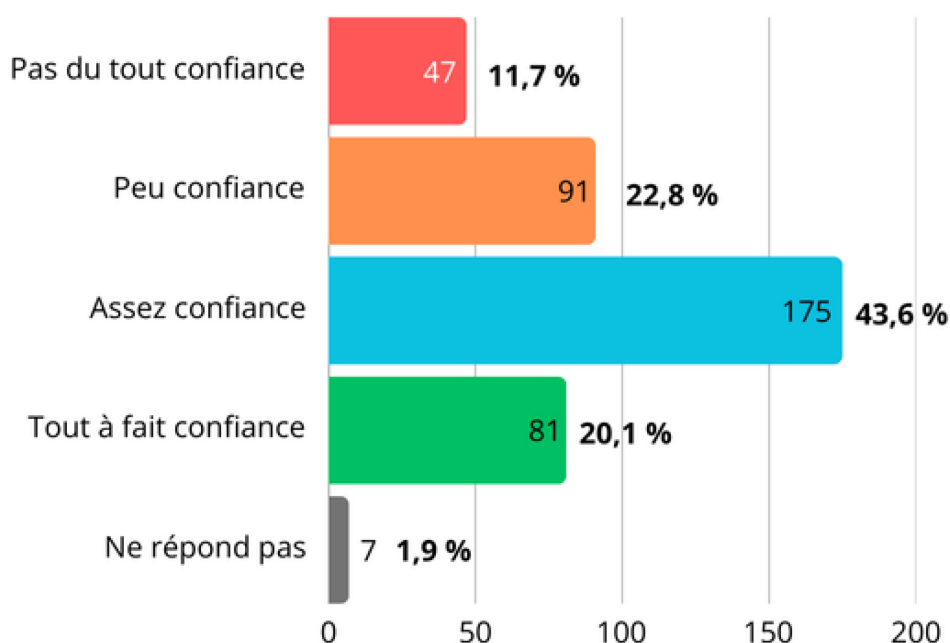


Figure 9
Distribution de fréquence des réponses concernant la confiance en la capacité de l'industrie minière à s'auto-réguler

5.3 Perspectives d'avenir

L'objectif de ce bloc de questions était d'explorer les perspectives d'avenir des répondant·e·s concernant la gestion et l'utilisation des profits de l'activité minière dans la Vallée-de-l'Or, ainsi que leurs priorités dans l'évaluation des projets miniers.

La population de la Vallée-de-l'Or est partagée quant à savoir si la population de la MRC reçoit sa juste part des profits générés par l'activité minière sur son territoire (Figure 10). Les répondant·e·s qui ont un lien avec l'industrie minière ont davantage répondu que oui ($\chi^2 = 6,494$; $p = 0,039$; $V = 0,127$), de même que ceux qui approuvent et s'identifient à l'industrie ($\chi^2 = 23,645$; $p < 0,001$; $V = 0,251$).

Selon vous, est-ce que la communauté de la Vallée-de-l'Or reçoit sa juste-part des profits liés à l'activité minière sur son territoire ?

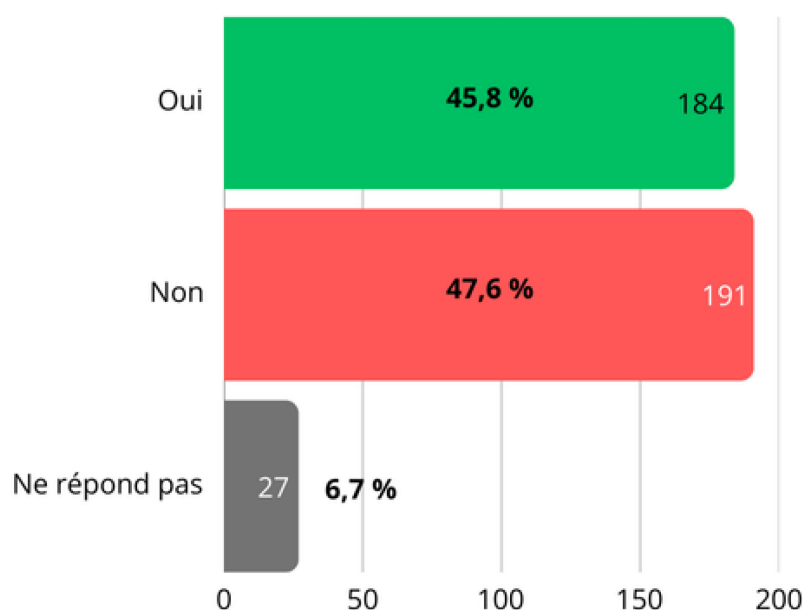


Figure 10

Distribution de fréquence des réponses concernant la perception du partage des profits de l'activité minière avec la communauté de la Vallée-de-l'Or

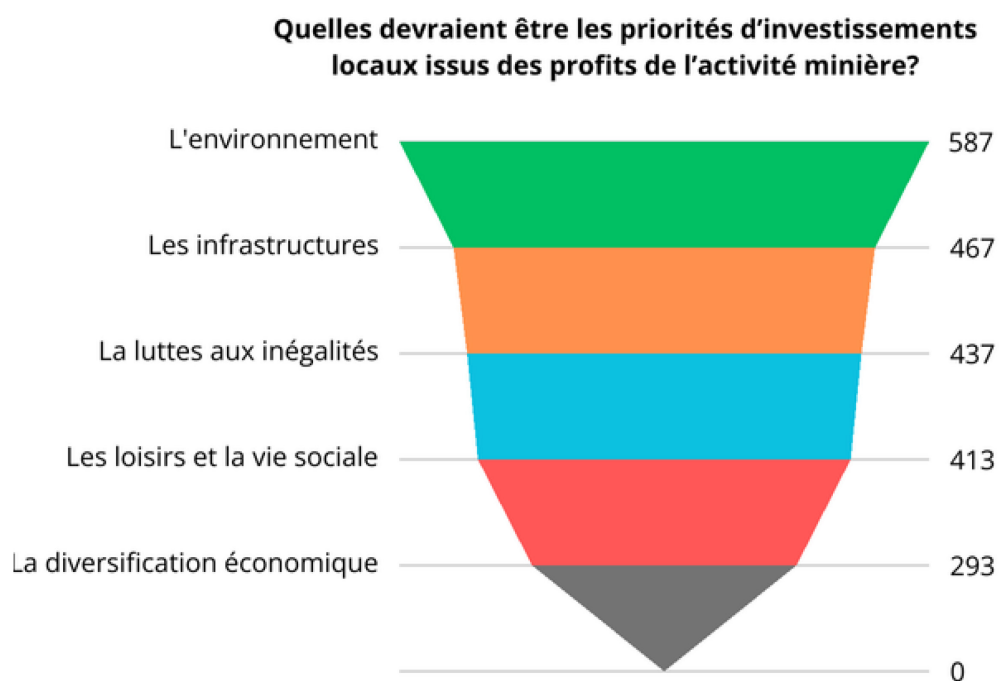
Une forte majorité des répondant·e·s (44,7 %) estime que la part des profits de la communauté devrait être gérée par un comité regroupant des représentant·e·s de la municipalité, de la société civile et de l'industrie minière (Tableau 4). À l'inverse, les options les moins populaires sont l'État (4,5 %) et l'industrie minière (8,9 %).

Les répondant·e·s étaient invité·e·s à classer leurs trois priorités d'investissement locaux issus des profits de l'industrie minière parmi les options proposées (Figure 11). En attribuant 3 points au premier choix, 2 points au deuxième et 1 point au troisième, le calcul des résultats révèle que **l'environnement** arrive en tête avec 587 points, suivi par **les infrastructures** (467 points) et **la lutte aux inégalités** (437 points). **Les loisirs** et **la vie sociale** occupent la quatrième position avec 413 points, tandis que **la diversification économique** se classe cinquième avec 293 points.

Tableau 4

Distribution de fréquence des réponses concernant la gestion de la part des profits revenant à la communauté

Selon vous, qui devrait gérer la part des profits de la communauté ?		
L'État	18	4,5 %
La municipalité	80	19,9 %
Les citoyen·ne·s	66	16,3 %
L'industrie minière	36	8,9 %
Un comité formé de représentant·e·s de la municipalité, de la société civile et de l'industrie minière	180	44,7 %
Autre, (précisez)	8	2,1 %
Ne répond pas	14	3,5 %

**Figure 11**

Priorités d'investissements locaux issus des profits de l'industrie minière

Les répondant·e·s devaient dire dans quel ordre devraient être prises en compte les trois dimensions (environnementale, sociale et économique) de l'évaluation de l'acceptabilité d'un projet minier. En attribuant 3 points au premier choix, 2 points au deuxième et 1 point au troisième, le calcul des résultats place **l'environnement** en première position avec 950 points, suivi par **l'économie** avec 759 points, et enfin le **social** avec 701 points.

6. DISCUSSION

Les résultats du sondage révèlent que l'acceptabilité sociale de l'industrie minière dans la Vallée-de-l'Or est un phénomène complexe. La perception des coûts et des bénéfices d'un projet minier dépend largement de la manière dont celui-ci est justifié et intégré dans un cadre narratif reliant causes et conséquences. Inscrite dans une double temporalité, l'acceptabilité sociale repose sur une interprétation subjective de la réalité actuelle et des conditions futures (Le Meur, 2014). Elle traduit un équilibre fragile entre perceptions, attentes et dynamiques de légitimation, façonné par l'histoire locale et l'anticipation des effets à venir.

Afin d'aller au-delà d'une simple description des résultats de l'enquête, ceux-ci ont été mis en dialogue avec la littérature scientifique. Ce croisement met en lumière des zones de convergence mais aussi des écarts révélateurs : non pas le signe d'erreurs des répondant·e·s, mais l'effet d'informations partielles ou occultées qui tendent à servir l'industrie. Les exposer permet d'élargir la compréhension collective et d'interroger la gouvernance actuelle des projets miniers.

6.1 *Éco-matrice*

L'opinion des répondant·e·s, qui devaient ordonner les dimensions du développement durable dans un contexte d'évaluation d'un projet minier, reflète une certaine affinité avec le modèle de l'éco-matrice proposé par l'Action boréale (2009) puisque l'environnement occupe indéniablement la première position (950 points). Toutefois, l'économie (759 points) se classe devant le social (701 points) dans le calcul de leurs priorités. On peut ainsi conclure à un alignement partiel avec les principes de l'éco-matrice : les répondant·e·s reconnaissent l'environnement comme un pilier fondamental, mais positionnent cependant la sphère sociale en dernière place, derrière l'économie. Le faible écart entre les deux dernières dimensions pourrait s'expliquer par une confusion entre les aspects économiques et sociaux, dont l'interdépendance rend la distinction complexe (Malinvaud, 2001). Par exemple, il peut être difficile de déterminer si la pauvreté est un enjeu social ou économique, puisqu'elle peut être analysée sous l'angle du manque de ressources financières ou de la marginalisation.

Il est intéressant de constater un consensus parmi les répondant·e·s quant à l'importance de l'environnement. Toutefois, cette apparente unité mérite d'être nuancée. Alors que pour

certain·e·s, la préservation de l'environnement nécessite des actions préventives en amont du développement comme la création d'aires protégées, pour d'autres elle passe davantage par des mesures correctives en aval, telles que la restauration des écosystèmes.

6.2 Analyse coûts-bénéfices des projets miniers et schéma de l'économie complète

L'évaluation des effets positifs et négatifs d'un projet minier joue un rôle crucial dans la formation du jugement d'acceptabilité sociale. Julie Reid Forget (2024), ancienne vice-présidente du BAPE et ex-consultante pour l'industrie minière, affirme qu'un grand projet peut comporter des risques et des effets résiduels — qui persistent malgré la mise en place de mesures d'atténuation — qui peuvent transformer durablement l'avenir économique, écologique et social d'une région. Pour cette raison, il est nécessaire de mener une analyse coûts-bénéfices neutre et exhaustive avant le développement de tout projet minier.

Une très grande majorité des répondant·e·s reconnaît les effets positifs de la présence minière. Cela peut entre autres être attribué aux efforts de promotion de l'industrie minière, via des publications telles que le pamphlet « Vos mines vous parlent : L'Abitibi-Témiscamingue au cœur de la course aux minéraux » (Le Citoyen, 2024) ou encore du livre « À bord les trésors » destiné aux enfants de 4 à 8 ans et produit par L'Association minière du Québec, dont 6000 copies ont été distribuées dans des écoles primaires de l'Abitibi-Témiscamingue (Deshaies, 2019).

Contrairement aux bénéfices, souvent tangibles et largement mis de l'avant, les coûts associés à l'exploitation minière constituent un angle mort dans l'évaluation des projets miniers. Ils sont peu compris, diffusés et étudiés. Cette invisibilisation se reflète dans les réponses au sondage : bien que plusieurs répondant·e·s identifient des effets négatifs sur le logement, le coût de la vie ou les inégalités, la majorité perçoit encore l'industrie comme un levier permettant d'augmenter la qualité de vie. La reconnaissance des externalités, telles que définies par Waridel (2019) reste donc partielle et ambivalente, révélant une compréhension limitée des coûts réels.

En Abitibi-Témiscamingue comme ailleurs au Québec, la contribution nette de l'industrie minière au développement économique n'est pas connue. Pour le savoir, il faudrait évaluer combien elle nous coûte collectivement (subventions, congés de taxes, réductions d'impôts, tarifs spéciaux sur l'électricité, construction de routes et d'infrastructures, coûts

supplémentaires en santé, charge du passif minier, etc.), mais les données nécessaires au calcul ne sont pas toutes disponibles. En ce sens, voici ce que rapportait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2024) dans son rapport déposé en décembre 2024 relativement au projet Horne 5 de Ressources Falco Ltée à Rouyn-Noranda :

La commission juge entre autres qu'actuellement, au-delà des retombées positives pour les acteurs du secteur minier local, il n'existe pas de portrait économique suffisamment détaillé pour déterminer si le projet Horne 5 serait réellement bénéfique pour la communauté de Rouyn-Noranda ou pour le Québec et, le cas échéant, dans quelle mesure. La commission considère aussi que, pour permettre une évaluation complète des effets économiques du projet Horne 5, le ministère responsable de l'Environnement devrait exiger de Ressources Falco qu'elle réalise une analyse avantages-coûts intégrant non seulement les retombées économiques, mais aussi les coûts et externalités associés au projet. (p. xii)

Ainsi, il est impossible de déterminer avec certitude si la perception des habitant·e·s de la Vallée-de-l'Or, selon laquelle les bénéfices de l'activité minière surpassent ses coûts, est une évaluation juste. Une analyse coûts-bénéfices rigoureuse et objective, intégrant notamment les dépenses publiques non internalisées par l'industrie minière, comme le propose le modèle de Peter Abelson (2015), serait essentielle pour établir un bilan précis.

Néanmoins, la littérature permet de contextualiser et de nuancer les perceptions des répondant·e·s en examinant certains aspects spécifiques des dimensions économique, sociale et environnementale.

6.2.1 Économie

Selon les réponses au sondage, ce sont principalement les bénéfices liés à l'offre d'emplois de qualité et à la contribution à la vitalité économique locale qui sont reconnus, voire valorisés, comme l'avaient déjà observé Angers et *al.* (2014) dans le cas spécifique de la mine Canadian Malartic. Bien qu'il soit impossible de les quantifier avec précision, il est indéniable que l'activité minière génère des retombées économiques. Toutefois, ces retombées ne sont pas ressenties de manière uniforme au sein de la population. Cela soulève des enjeux de justice distributive (Batellier et Maillé, 2017), captés par la moitié des répondant·e·s qui estiment que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or accentue les inégalités. Pour pallier ces déséquilibres, une forte majorité des répondant·e·s soutient que la répartition des profits devrait

être gérée par un comité réunissant des représentant·e·s de la municipalité, de la société civile et de l'industrie afin d'assurer une gouvernance plus équitable.

Des études précédentes ont mis en évidence les disparités dans la répartition des avantages et des inconvénients liés aux activités minières (Chavez, 2023; Davis, 2020; Franks, 2012; Lamalice, 2014). Alors que certain·e·s profitent directement des emplois bien rémunérés du secteur, d'autres groupes, exclus des nouvelles dynamiques communautaires et économiques, sont particulièrement vulnérables aux externalités, notamment la hausse du coût de la vie (Brisson et *al.*, 2017).

Laurie Paquin (2024), dans son étude qualitative portant sur les défis des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en Abitibi-Témiscamingue, rapporte que des participant·e·s ont identifié l'économie régionale comme un facteur augmentant les écarts de richesse. Selon son analyse, les mines, principaux employeurs de la région, offrent des salaires élevés, mais cela contribue également à une augmentation du prix des logements et des biens de consommation. Plusieurs participant·e·s ont également souligné que cette inflation et la hausse du coût de la vie aggravent la pauvreté et amplifient les inégalités sociales : « [Mais] c'est pas tout le monde qui peut travailler dans les mines [...] quand y'a une mine, ça monte les prix! » (Participant au groupe de discussion La Sarre; Paquin, 2024). L'effet de cette augmentation du coût de la vie par l'activité minière est d'ailleurs reconnu par 67,3 % des répondant·e·s.

Tel qu'indiqué dans l'article *Portrait des inégalités d'accès aux services de santé en Abitibi-Témiscamingue* (Beaucaire, 2022), « Le portrait général qu'on peut ainsi faire de l'Abitibi-Témiscamingue est celui d'une région en apparence fortunée, mais où un PIB par habitant élevé ne se traduit pas directement en revenu moyen des ménages élevé. Dans les municipalités se côtoient ainsi prospérité et pauvreté, posant les bases de multiples inégalités suivant les facteurs de défavorisation. » Ainsi, paradoxalement, malgré sa prospérité liée à l'exploitation aurifère assortie d'un prix de l'or atteignant des sommets inégalés, Val-d'Or fait face à une pauvreté sans précédent, illustrée notamment par une crise grandissante de l'itinérance (Touzin, 2023). Si 78,2 % des répondant·e·s estiment que la présence minière améliore la qualité de vie locale, encore faut-il se demander : pour qui?

6.2.2 Société

Plus de la moitié des répondant·e·s (57,7 %) considèrent la proximité d'un milieu habité comme un facteur déterminant de leur acceptabilité sociale. Cet argument est souvent discrédité en raison de son association au phénomène NIMBY (*Not In My Backyard*), une expression qui porte une connotation d'égoïsme, suggérant que les individus reconnaissent la nécessité de nouvelles infrastructures potentiellement nuisibles ou dangereuses, mais refusent leur implantation à proximité de leur lieu de vie (Fischer, 1993; Yates et Arbour, 2016). Pourtant, les conséquences sociales affectant les populations locales sont bien réelles : retard de développement chez les enfants, hausse de la consommation de drogues et d'alcool, tensions familiales et sociales, etc. (Sincovich *et al.*, 2018). Le cas de la mine Canadian Malartic, qui a causé le déménagement de tout un quartier et où il y a eu une fracture sociale entre les personnes pour et contre le projet (LeBlanc *et al.*, 2012) a certainement contribué à façonner l'imaginaire collectif face aux projets miniers en zone habitée.

Logement. L'enjeu de l'équité dans la répartition des coûts dans la Vallée-de-l'Or s'inscrit fortement dans le domaine du logement. Plus de la moitié des répondant·e·s (58 %) identifient les effets négatifs de la présence minière sur le logement. De fait, les effets cumulatifs de l'accroissement de la richesse individuelle et du navettage aéroporté dus à l'industrie minière ont respectivement poussé le coût des loyers à la hausse et aggravé la pénurie de logements (Lévesque et Baril, 2020).

En 2011, face à une crise du logement qu'il qualifiait déjà d'historique, le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (2011) publiait la première édition de son journal d'information sur le logement, *InformeTOIT* où on établissait un lien de causalité avec l'essor minier:

En 10 ans, le prix de l'or passe de 400 \$ à 1400 \$ de l'once. Comme l'Abitibi-Témiscamingue est l'une des zones minières les plus riches du monde, nous connaissons un nouveau « boom » minier. L'exploration et l'exploitation battent leur plein, les chantiers se multiplient, les travailleurEs de l'extérieur affluent, comme dans les années 1930... Toutefois, les mines ne construisent plus de logements pour leurs employés comme c'était le cas lors de la colonisation.

Le journal soulignait une corrélation négative entre le prix de l'or et le taux d'inoccupation des logements : alors que le prix de l'or augmente, le nombre de logements vacants diminue drastiquement (Figure 12).

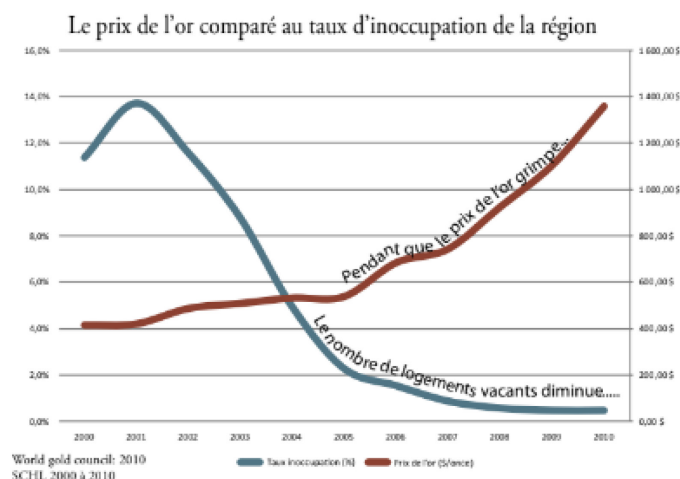


Figure 12

Le prix de l'or comparé au taux d'inoccupation des logements dans la région

Source: Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (2011).

Plus de dix ans plus tard, la région est toujours dans cette situation. En 2024, le prix de l'or atteint de nouveaux sommets, dépassant la barre des 2 500 \$ US l'once (Lord, 2024), et continue de grimper. Parallèlement, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, le FRAPRU (2024), dénonce un taux d'inoccupation alarmant de seulement 0,4 % à Val-d'Or (alors que le seuil d'équilibre est de 3 %), accompagné d'une hausse de 10,3 % du loyer moyen. Ce déséquilibre s'inscrit dans une tendance de fond : à l'exception de 2016, le taux d'inoccupation est resté sous le seuil d'équilibre depuis plus de 20 ans (Collini, 2024). L'abordabilité du logement s'est considérablement détériorée, la hausse des loyers ayant dépassé à la fois l'inflation (4,7 %) et la progression des salaires (5 %), aggravant la pression économique pour les ménages. Le rapport sur le marché locatif publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en janvier 2024 souligne que cette disparité a particulièrement affecté les familles à faible revenu, déjà contraintes de consacrer une part disproportionnée de leur salaire au logement (SCHL, 2024).

En Abitibi-Témiscamingue, le coût du logement représente entre 14 % et 16 % du revenu moyen des ménages locataires. Toutefois, cette proportion grimpe à 32 % à 41 % pour les ménages les plus défavorisés, atteignant même un maximum de 43 % dans la MRC de la

Vallée-de-l'Or. Or, il est généralement admis qu'un ménage dépense trop pour se loger lorsque cette part dépasse 30 % de son revenu (Collini, 2024).

Par ailleurs, les ménages autochtones de la MRC de la Vallée-de-l'Or (13 %) sont de 4 à 5 fois plus susceptibles de vivre dans un logement de taille inadéquate que les ménages locataires non autochtones du même territoire (Collini, 2024). À Val-d'Or, des membres des Premières Nations dénoncent des représentations sociales discriminantes, notamment des préjugés, qui limitent considérablement l'accès au logement auquel ils devraient, en théorie, avoir droit (Cloutier *et al.*, 2009). Certains propriétaires refusent systématiquement, de manière explicite ou implicite, de louer à des personnes autochtones, tandis que ceux qui le font sont souvent réputés ne pas entretenir convenablement leurs logements.

Une participante de l'étude de Laurie Paquin (2024) soutenait:

[Comme prestataire d'aide sociale] les logements sont vraiment durs à avoir. [...] tout le monde veut louer aux travailleurs des mines parce que la mine va payer un an de loyer tout de suite, qu'ils soient là ou qu'ils ne soient pas là. Les propriétaires, eux autres, ils aiment bien ça. Tandis que si t'as 600\$ sur le bien-être social, on se comprend qu'un loyer est encore 2 fois plus difficile à avoir. Parce que des loyers à 500\$ sont rares aujourd'hui. (Entretien individuel, Femme Vallée-de-l'Or) (Paquin, 2024, p. 50).

En écho aux propos de cette participante, de nombreux propriétaires de Val-d'Or privilégient la location à des travailleurs, souvent à des prix exorbitants. Ce phénomène est particulièrement visible sur le site de location temporaire *WorknStay* (<https://www.worknstay.com/fr/>), qui recensait 106 annonces pour Val-d'Or en octobre 2024. Le site s'adresse directement aux employeurs avec des slogans tels que : « Êtes-vous à la recherche d'une plate-forme où il est facile de trouver des chambres à louer pour vos employés, et ce, dans des régions éloignées? ». Parmi les offres, on trouve une maison « clé en main pour entreprise et travailleurs », des maisons complètes louées par chambre, ainsi que des logements affichés à des prix faramineux, tels qu'un 3 et demi à 4 500 \$ par mois ou un 5 et demi à 7 500 \$. Ce type de pratique réduit l'offre de logements, maisons et chambres qui auraient pu être accessibles à la population locale, dont une partie a de la difficulté à se loger convenablement.

Capacité d'accueil du milieu. La Vallée-de-l'Or a-t-elle atteint sa limite en matière d'accueil de grands projets miniers? De nombreux documents et études prospectives recensés par l'Institut national de santé publique du Québec (2017) montrent que, bien au-delà de la pression

exercée sur le marché du logement, la croissance démographique rapide liée aux projets miniers alourdit considérablement la demande en soins de santé, en services sociaux, en éducation, en services municipaux, en services d'urgence et en loisirs.

Les minières exercent également une forte pression sur plusieurs services professionnels essentiels à la communauté, notamment dans des secteurs spécialisés comme l'électricité, la mécanique et la plomberie (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2024). D'autres secteurs économiques, déjà fragilisés par des défis de recrutement, peinent à rivaliser avec les salaires offerts par l'industrie minière, exacerbant ainsi les difficultés d'attractivité de la main-d'œuvre locale (Asselin et Charlebois, 2023). Pourtant, 70 % des répondant·e·s au sondage sont en désaccord avec l'affirmation « *Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or a un effet négatif sur l'accès aux services pour la population (services de garde, médecins de famille, électriciens, plombiers, etc.)* » et seule une faible majorité reconnaît que la présence minière accentue la pénurie de main-d'œuvre. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les effets négatifs de l'industrie sur l'accès aux services ne deviennent perceptibles qu'au-delà d'un certain seuil, où l'accumulation des projets entraîne une saturation.

Historiquement, c'est le prix de l'or qui a battu le rythme du développement minier local, sans tenir compte de la capacité d'accueil du milieu. Implicitement, on s'attendait à ce que le territoire s'adapte continuellement aux projets développés, comme un mécanisme d'ajustement naturel. Dans le contexte socio-économique actuel caractérisé par une triple pénurie de main-d'œuvre, de logement et d'accès aux services de proximité (Collini, 2021), force est de constater que la capacité d'accueil du milieu a été dépassée. Alors que plusieurs projets miniers sont en cours de développement et menacent d'exacerber le déséquilibre, il apparaît nécessaire d'intégrer la notion de capacité d'accueil en amont des réflexions sur l'acceptabilité sociale, en commençant par l'évaluation des effets cumulatifs des projets passés, en cours et à venir.

Vie culturelle et sportive. L'industrie minière est perçue par une grande majorité des répondant·e·s (84,7 %) comme un acteur significatif dans la vie culturelle et sportive de la Vallée-de-l'Or. Cette perception est en partie façonnée par la grande visibilité des dons et commandites, souvent associés aux événements locaux et aux infrastructures communautaires. Or, les investissements communautaires des minières ne constituent pas des indemnisations pour les effets de l'activité minière, mais relèvent plutôt d'une stratégie de gestion de la réputation corporative (Reid Forget, 2024). Ces contributions permettent à l'industrie de

projeter une image de proximité avec la communauté. Cependant, la répartition des financements reste largement méconnue, ce qui rend difficile une évaluation précise de la contribution réelle de l'industrie minière à la vie culturelle et sportive. Pour mieux comprendre cette dynamique, quatre organismes culturels de la Vallée-de-l'Or ont été consultés afin de partager la répartition des sources de revenus de la plus récente édition de leur événement culturel (Tableau 5). De plus, le montage financier de deux infrastructures majeures a été analysé : la Place Agnico-Eagle et la Cité étudiante Desjardins (un complexe de trois résidences étudiantes), dont deux unités portent les noms Résidence Eldorado Gold Québec et Résidence Agnico Eagle (Tableau 6).

Tableau 5
Répartition des sources de revenus de quatre événements culturels de Val-d'Or

	Fonds publics	Revenus autonomes	Minières	Autres partenaires privés
Événement culturel 1	56 %	22 %	8 %	14 %
Événement culturel 2	12 %	52 %	10 %	26 %
Événement culturel 3	73 %	8 %	3 %	16 %
Événement culturel 4	36 %	23 %	8 %	33 %
Moyenne	44,25 %	26,25 %	7,25 %	22,25 %

Tableau 6
Répartition des sources de revenus pour la construction de deux nouvelles infrastructures de Val-d'Or

	Fonds publics	Fondations	Minières	Autres partenaires privés
Place Agnico Eagle	78 %	0 %	19 %	3 %
Cité étudiante Desjardins	45 %	13 %	12 %	30 %
Moyenne	61,5 %	6,5 %	15,5 %	16,5 %

L'investissement public, bien qu'il représente en moyenne la majeure partie du financement des événements culturels (44 %) et des constructions d'infrastructures (61,5 %), est souvent relégué au second plan en termes de visibilité. L'apport des minières est relativement modeste en comparaison (7 % pour les événements culturels et 15,5 % pour les infrastructures). Ce déséquilibre dans la reconnaissance des financements contribue à une perception biaisée, où l'industrie apparaît comme un acteur plus important qu'elle ne l'est en réalité. Les promoteurs d'événements ou de projets accentuent parfois cette dynamique en accordant une visibilité disproportionnée aux partenaires privés afin de sécuriser leur financement, souvent sans que cela ne leur soit explicitement demandé. Cette pratique se fait au détriment d'une reconnaissance équitable et légitime des fonds publics, qui demeurent pourtant la pierre angulaire du financement. (Pham et Johar, 2001; Pitas *et al.*, 2015)

La minière Eldorado Gold Québec, qui exploite la mine Lamaque à Val-d'Or, a déclaré avoir investi, grâce à son programme d'investissements communautaires, plus de 643 000 \$ en 2023, pour diverses causes, activités et initiatives, couvrant des domaines tels que les arts et la culture, l'éducation et la jeunesse, l'environnement et le développement durable, la santé et le bien-être ainsi que le développement socio-économique et communautaire (Le Citoyen, 2024). Les données concernant les profits d'Eldorado Gold Québec en 2023 ne sont pas disponibles sur leur site web, mais il est possible de les estimer à 143 millions de dollars américains. En effet, en 2023, la mine Lamaque a déclaré avoir produit 177 069 onces d'or à un coût global de production de 1 089 \$ US par once (Eldorado Gold, 2024). Selon un prix moyen de l'or de 1 900 \$ US par once, les revenus bruts de Lamaque seraient d'environ 336,4 millions de dollars américains. Après déduction des coûts de production estimés à 192,9 millions de dollars américains, le profit serait d'environ 143,5 millions de dollars américains. Les investissements communautaires représentent donc moins de 0,5 % des profits d'Eldorado Gold Québec en 2023, ce qui soulève des questions sur l'équité des retombées pour la communauté.

6.2.3 Environnement

L'environnement est sorti fortement majoritaire auprès des répondant·e·s comme la dimension à prioriser dans l'évaluation d'un projet minier. Pourtant, paradoxalement, des facteurs déterminants ayant un effet direct sur l'environnement, comme la ressource extraite (ex. : or vs métaux critiques et stratégiques), le mode d'exploitation (à ciel ouvert vs. souterrain) et le nombre de projets déjà en activité, influencent peu leur jugement d'acceptabilité sociale. Cette

apparente contradiction illustre un décalage entre les perceptions et la réalité des effets environnementaux de l'extraction minière. Par exemple, l'exploitation à ciel ouvert entraîne une transformation profonde du paysage et génère une quantité plus importante de résidus miniers que l'exploitation souterraine, tout en nécessitant moins de main-d'œuvre (Bergeron et al., 2015; Mousseau, 2012; Mudd, 2007). De plus, multiplier les projets miniers dans un même territoire accentue les effets cumulatifs sur les écosystèmes : un projet pris isolément peut sembler acceptable, mais lorsqu'on tient compte de l'accumulation de plusieurs projets, les conséquences environnementales et sociales peuvent dépasser le seuil d'acceptabilité. Malgré cela, la majorité des répondant·e·s ne semblent pas percevoir ces éléments comme déterminants dans leur jugement.

L'explication pourrait résider dans la perception largement répandue que l'industrie minière est aujourd'hui bien encadrée. De fait, plus de la moitié des répondant·e·s (54,9 %) estiment que la présence minière a un effet positif sur l'environnement, principalement grâce aux efforts de restauration. Par ailleurs, la majorité considère le cadre réglementaire suffisant et fait confiance en la capacité de l'État à l'appliquer. Cette confiance s'étend même à l'industrie elle-même : 63,7 % des répondant·e·s déclarent avoir assez ou tout à fait confiance en sa capacité à s'auto-réguler. Ces résultats suggèrent que la perception des effets environnementaux repose en grande partie sur l'idée que les conséquences négatives de l'exploitation minière sont compensées, voire neutralisées, par des initiatives de réhabilitation et de compensation.

Restauration. La vision positive de la restauration des sites miniers occulte une réalité plus nuancée : les mesures de restauration et de compensation, bien qu'importantes, ne sont jamais à coût nul pour l'environnement ou pour les finances publiques. La *Politique sur la compensation de la biodiversité* d'Environnement et Changement climatique Canada (2020) établit une hiérarchie des mesures visant à minimiser les impacts environnementaux : éviter > minimiser > restaurer > compenser. Ainsi, les mesures de compensation devraient intervenir en dernier recours, lorsque les solutions des étapes précédentes n'ont pu prévenir tous les dommages. La restauration s'applique aux effets résiduels, y compris cumulatifs, mais ne permet pas de ramener un environnement à son état initial.

Historiquement, la restauration minière a été largement déficiente, laissant derrière elle un passif environnemental colossal. Au Québec, pendant des décennies, les anciennes versions de la *Loi sur les mines* ont permis aux compagnies de se soustraire à leurs responsabilités en

déclarant faillite. Cette pratique a conduit à l'accumulation de sites miniers abandonnés dont la restauration incombe désormais à l'État, donc aux contribuables. Au 31 mars 2023, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) estimait ce passif environnemental à 1,21 milliard de dollars. En date du 31 mars 2024, seulement 248,2 millions de dollars avaient été investis depuis 2006 pour la restauration, la sécurisation et l'entretien de ces sites miniers abandonnés (MRNF, 2024).

Bien que la réglementation ait été renforcée, les nouvelles obligations imposées aux entreprises minières demeurent imparfaites. Celles-ci doivent désormais constituer un fonds destiné à la restauration, mais ce montant est versé graduellement, ce qui signifie qu'en cas de fermeture prématurée, les fonds nécessaires ne sont pas encore entièrement disponibles. De plus, ces estimations ne tiennent pas compte de l'inflation, ce qui signifie que les coûts projetés aujourd'hui seront largement insuffisants dans 30 ans.

Loin d'être une solution miracle, la restauration minière demeure une réponse partielle à un problème structurel. L'extraction minière déclenche des phénomènes souvent impossibles à maîtriser entièrement, avec des conséquences persistantes bien au-delà de la durée de vie d'une mine. Aux États-Unis, on dénombre environ 500 000 mines abandonnées (Ralls, 2016), tandis qu'au Québec, le fardeau financier et environnemental de décennies d'abus continue de peser lourdement sur la société. Non seulement la restauration échappe à tout contrôle, mais aucune méthode n'offre une solution infaillible. Chacune présente son lot d'avantages et de limites, avec des risques environnementaux persistants (Turgeon, 2020).

Eau potable. Si les facteurs liés au type d'exploitation ou à la ressource extraite ont peu d'influence sur le jugement des répondant·e·s, la présence d'espèces menacées constitue un élément clé, tandis que la proximité de sources d'eau potable apparaît comme le critère le plus déterminant dans la construction de l'acceptabilité sociale. Ce constat local s'inscrit dans une tendance plus large : la protection des ressources en eau peut influencer de manière décisive l'adhésion d'une communauté à un projet minier (Wessman *et al.*, 2014). La construction et l'exploitation des sites miniers entraînent des modifications durables du réseau hydrographique, altérant les milieux humides, les zones hydriques et les nappes d'eau souterraines (Eau Secours, 2023; Northey *et al.*, 2016). James Lyon, du *Mineral Policy Center*, qualifie d'ailleurs l'eau de « première victime de la mine » (Systèmes extractifs et Environnements, 2020). Au début du millénaire, Coumans (2002) affirmait déjà que la

contamination des eaux par l'activité minière représentait l'une des menaces les plus sérieuses à la sécurité écologique mondiale. Cette inquiétude se confirme encore aujourd'hui alors que 90 % des sites miniers sont situés dans des zones pauvres en eau et que près de 50 % de l'extraction se fait à une distance de moins de 20 km de zones protégées (Luckeneder *et al.*, 2021).

Récit de l'industrie minière. Face aux critiques environnementales, l'industrie met en avant ses progrès et son engagement envers les plus hauts standards en matière d'ESG (*environnement, société, gouvernance*). Un responsable environnemental chez Eldorado Gold Québec, déclarait récemment dans un contenu commandité par l'industrie minière publié dans *Le Quotidien* (2024) :

L'industrie minière québécoise a fait de grands progrès et veut toujours faire mieux. Les efforts et les réalisations sont là pour en témoigner. Au Québec, en matière de protection de l'environnement, l'industrie minière est encadrée par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et les entreprises minières visent les plus hauts standards ESG [environnement, société, gouvernance] allant au-delà des exigences réglementaires.

Selon cette perspective, le Québec a le potentiel de devenir un leader mondial en matière de développement minier responsable, grâce à ses pratiques innovantes. L'idée d'une industrie minière responsable, qui contribuerait par exemple à faire la transition énergétique, est certes séduisante mais ne résiste pas à l'analyse selon Celia Izoard (2024), journaliste, philosophe et spécialiste des nouvelles technologies au travers de leurs conséquences sociales et environnementales. Selon Izoard, ce récit est le seul capable de convaincre les populations d'accepter la poursuite de l'extractivisme dans un contexte de crise écologique mondiale. L'argument de la nécessité des matières premières pour la transition énergétique sert avant tout à mobiliser l'opinion publique en faveur de l'industrie minière (Whitmore, 2006).

Derrière cet impératif affiché, l'enjeu réel réside dans les besoins colossaux en métaux pour des usages conventionnels, sans lien direct avec les exigences de la transition énergétique (The International Energy Agency, 2021). Comme le souligne Izoard, « on ne remplace jamais une mine irresponsable par une mine responsable : on ne fait qu'ajouter de nouvelles mines ». Cet argument paraît d'autant plus discutable dans le contexte abitibien, où l'essentiel de l'exploitation minière repose sur l'extraction de l'or, un métal dont l'utilité est principalement spéculative. Contrairement aux métaux critiques et stratégiques, essentiels à la transition

énergétique, l'or ne joue aucun rôle clé dans la décarbonation de l'économie. Présenter son extraction comme un levier du développement durable relève davantage d'une stratégie de légitimation de l'industrie que d'un impératif écologique réel.

Ainsi, bien que l'industrie affiche une volonté de minimiser son empreinte environnementale, les filières minérales engendrent des conséquences graves et souvent irréversibles sur les plans humain, social, sanitaire et environnemental. Les minéraux sont des ressources non renouvelables et leur exploitation laisse derrière elle des déchets miniers persistants, tandis que les retombées s'avèrent généralement limitées et temporaires (Chaire en éco-conseil, 2013; Systèmes extractifs et Environnements, 2020; Villeneuve *et al.*, 2017).

6.3 Pyramide de l'acceptabilité sociale

La majorité des répondant·e·s situent leur perception de l'industrie minière aux échelons intermédiaires à supérieurs de la pyramide d'acceptabilité sociale de Thomson et Boutilier (2011). Une majorité (58,9 %) approuve la présence minière, témoignant d'une reconnaissance de sa légitimité économique et de sa crédibilité perçue. De plus, 16,9 % des répondant·e·s vont jusqu'à s'identifier à l'industrie. Parmi celles-ci et ceux-ci, on observe une plus grande proportion d'hommes et de personnes ayant un lien avec les mines. En effet, les répondant·e·s liés au secteur minier perçoivent les effets positifs de façon plus marquée et minimisent davantage les effets négatifs. Comme l'acceptabilité sociale est directement influencée par l'équilibre entre coûts et bénéfices perçus (Zhang and Moffat, 2015), il est cohérent que ce segment se distingue par un niveau d'identification plus élevé. Leur grande confiance envers l'État pour encadrer l'industrie (et en l'industrie elle-même pour s'auto-réguler) contribue également à une construction positive de leur acceptabilité sociale. Toutefois, le passage d'un seuil à un autre dans la pyramide dépend de divers facteurs contextuels et structuraux qui façonnent l'acceptabilité sociale d'un projet minier. Voici les éléments qui peuvent soit la renforcer, soit la compromettre dans la Vallée-de-l'Or.

Facteurs qui favorisent l'acceptabilité sociale. L'acceptabilité sociale d'un projet minier repose sur une combinaison de facteurs économiques, démographiques et culturels qui influencent la perception des populations locales. Parmi ceux-ci, la reconnaissance des bénéfices économiques constitue un élément central, l'industrie minière étant largement perçue comme un moteur essentiel pour la région. La plupart des répondant·e·s (90,9 %) estiment que

la présence minière est essentielle à la vitalité économique locale, et 92,1 % considèrent qu'elle offre des emplois de qualité.

Le contexte démographique et socio-économique de la Vallée-de-l'Or joue également un rôle déterminant. Un faible taux de diplomation postsecondaire favorise l'adhésion aux projets miniers, ces derniers représentant des occasions d'emploi intéressantes pour des travailleurs et travailleuses non qualifié·e·s (Bergeron et al., 2015). En 2021, 21 % des personnes âgées de 25 à 64 ans dans la région n'avaient obtenu aucun diplôme, comparativement à 12 % pour l'ensemble du Québec (Collini, 2023). Cette réalité contribue à renforcer la perception positive de l'industrie comme source d'emplois accessibles et bien rémunérés.

La faible densité de population constitue un autre facteur pouvant limiter la contestation des projets miniers. Avec seulement 1,8 personne par km² dans la MRC de La Vallée-de-l'Or, contre 6,5 pour l'ensemble du Québec (Statistique Canada, 2021), les effets négatifs de l'industrie affectent un nombre restreint d'individus, ce qui réduit les risques de mobilisation contre les nouvelles exploitations minières. Une population dispersée signifie également que les projets peuvent être implantés à une certaine distance des zones habitées, diminuant ainsi la perception des nuisances immédiates.

Par ailleurs, la confiance envers l'industrie et son encadrement joue un rôle clé dans l'acceptabilité sociale. Une majorité des répondant·e·s (63,7 %) déclare avoir confiance en la capacité de l'industrie à s'auto-réguler, un taux supérieur à celui accordé à l'État pour encadrer le secteur (49,7 %). Cette confiance, bien qu'inégale, favorise une perception positive de l'exploitation minière et contribue à une tolérance accrue des projets.

Enfin, l'ancrage territorial de l'industrie influence fortement les attitudes des populations. Dans les localités où l'exploitation minière fait partie du paysage économique et social depuis des décennies, comme Val-d'Or et Malartic, les répondant·e·s sont plus enclins à approuver ou à s'identifier à l'industrie. Les communautés ayant une longue tradition minière perçoivent les projets comme une prolongation naturelle de leur modèle de développement, réduisant ainsi la résistance locale (Bergeron *et al.*, 2015). À l'inverse, dans des secteurs où l'activité minière est absente, comme Senneterre, la réticence est plus marquée, illustrant l'influence du passé industriel sur la construction de l'acceptabilité sociale.

Facteurs qui fragilisent l'acceptabilité sociale. Plusieurs éléments peuvent fragiliser l'acceptabilité sociale des projets miniers. Bien que l'exploitation minière génère des retombées économiques importantes, elle est également perçue comme un facteur d'inégalités. Environ la moitié des répondant·e·s considèrent que l'industrie accentue les écarts socio-économiques et la pénurie de main-d'œuvre, tandis que 67,3 % estiment qu'elle contribue à l'augmentation du coût de la vie. Lorsque les retombées économiques ne profitent qu'à une partie de la population, la perception des coûts dépasse celle des bénéfices, ce qui peut susciter une contestation accrue. De plus, un effet de saturation peut s'installer lorsque plusieurs projets s'accumulent dans un même territoire. Plus de la moitié (57,7 %) des répondant·e·s identifient la proximité d'un milieu habité comme un facteur influençant leur jugement, tandis que 65,5 % considèrent la présence de sources d'eau potable comme un élément déterminant. La perception d'une dégradation progressive du territoire peut alors renforcer l'opposition et faire reculer un projet dans la pyramide de Thomson et Boutilier.

Enfin, la confiance envers l'industrie et l'État n'est pas immuable. Si des promesses non tenues, des scandales environnementaux ou des effets négatifs mal anticipés émergent, la crédibilité des acteurs en place peut s'effondrer rapidement. Le cas de la mine Canadian Malartic illustre bien ce phénomène : bien qu'accepté au départ, le projet a provoqué une fracture sociale dans la communauté, démontrant que l'acceptabilité sociale n'est jamais acquise et qu'elle peut se transformer en opposition si les attentes ne sont pas respectées. La question environnementale reste d'ailleurs l'un des principaux points de friction entre les compagnies minières et les populations locales (Franks et al., 2014; Litmanen et al., 2016). Une détérioration de la confiance, qu'elle concerne l'industrie ou les mécanismes de régulation de l'État, peut donc accélérer un rejet du projet et renforcer la contestation.

En somme, l'acceptabilité sociale des projets miniers dans la Vallée-de-l'Or repose sur une dynamique évolutive, influencée par un équilibre entre les retombées économiques perçues, la confiance accordée aux acteurs du secteur et les préoccupations environnementales et sociales. Si certains facteurs, comme la prospérité économique et l'ancrage historique de l'industrie, favorisent l'adhésion aux projets miniers, d'autres, comme la montée des inégalités, l'effet de saturation et la perte de crédibilité des institutions, peuvent inverser la tendance et faire basculer une communauté vers la tolérance, voire le rejet des activités minières.

CONCLUSION

La Vallée-de-l'Or, haut lieu de l'exploitation minière au Québec, activité à forte emprise territoriale, incarne les tensions persistantes entre développement économique et bien-être socio-environnemental. Si l'industrie y est perçue comme un moteur économique, une large part de la richesse produite (mesurée par la contribution au produit intérieur brut) ne reste pas dans la région (AVISEO, 2025). De plus, les rapports de pouvoir asymétriques entre acteurs, liés aux cadres normatifs qui régulent l'accès aux ressources, limitent les espaces de discussion et influencent la répartition des retombées et l'attribution des coûts de l'industrie (Campbell et Prémont, 2016).

Les résultats de cette étude qui porte la voix citoyenne, ont été confrontés aux connaissances issues de la littérature scientifique, ce qui a permis d'enrichir leur interprétation et de mettre en évidence à la fois des convergences et des écarts entre perceptions locales et savoirs établis. Ces écarts ne doivent pas être compris comme un désaveu des répondant·e·s, mais plutôt comme le reflet de perceptions basées sur des informations partielles ou occultées, qui bénéficient le plus souvent à l'industrie. Leur mise en lumière vise à élargir le regard collectif et à nourrir une réflexion plus complète sur la gouvernance des projets miniers.

Parmi les constats les plus marquants de l'enquête, on note que les perceptions citoyennes traduisent un déséquilibre dans la répartition des coûts et des bénéfices de l'activité minière. Une majorité des répondant·e·s considère que la communauté ne reçoit pas sa juste part des profits, alors que les conséquences sociales et environnementales — souvent lourdes et durables — sont largement externalisées. Ce déséquilibre, abondamment documenté, contribue à creuser les asymétries socioéconomiques et à renforcer les inégalités (Asselin, 2011; Christophe, 2012; Harvey, 2010; Hébert-Bernier, 2023; Lamalice, 2014; Mehlum *et al.*, 2006; Sachs et Warner, 1995; Willow, 2018).

Les citoyen·ne·s interrogé·e·s expriment aussi des attentes claires quant aux priorités de développement : la protection de l'environnement arrive en tête, suivie des infrastructures, de la lutte contre les inégalités, des loisirs et de la diversification économique. Ils souhaitent que les évaluations de projets miniers accordent la primauté aux enjeux environnementaux, devant les considérations économiques ou sociales. Les investissements communautaires des

minières, souvent perçus comme des gestes de bonne volonté, sont aussi critiqués lorsqu'ils servent à masquer les véritables effets des projets, relevant davantage d'une stratégie de gestion de leur réputation (Reid Forget, 2024). Faire cette distinction est essentiel pour éviter que les retombées économiques promises ne servent à légitimer des pratiques qui demeurent préjudiciables pour le milieu.

Enfin, il est essentiel de reconnaître que les grands projets miniers comportent des effets résiduels durables, transformant profondément le tissu économique, écologique et social d'une région (Chaire en éco-conseil, 2013; Systèmes extractifs et Environnements, 2020; Reid, 2024; Villeneuve *et al.*, 2017). Les mesures de restauration et de compensation, bien qu'importantes, ne permettent jamais de rétablir un environnement à son état initial (Environnement et Changement climatique Canada, 2020; Turgeon, 2020). Cette réalité met en évidence la nécessité d'un cadre de gouvernance qui tienne compte des effets à long terme et qui assure une véritable prise en charge des effets miniers, plutôt que de s'appuyer sur des stratégies temporaires ou des compensations insuffisantes.

Dans une volonté de contribuer de manière constructive aux débats entourant l'avenir minier de la Vallée-de-l'Or, ce mémoire propose des recommandations qui s'inscrivent dans la continuité de l'analyse menée. Orientées vers l'amélioration des pratiques, la maximisation des retombées locales et une meilleure cohérence entre développement et bien-être collectif, elles s'appuient à la fois sur les préoccupations citoyennes exprimées lors du sondage et sur les enseignements de la littérature. Bien qu'elles puissent sembler ambitieuses, ces recommandations s'inspirent des meilleures pratiques recensées. Elles sont volontairement générales et n'ont pas la prétention d'être immédiatement opérationnelles. Leur mise en œuvre représenterait en soi un chantier collectif; l'objectif ici est plutôt d'indiquer des pistes de travail pour alimenter la réflexion et inspirer des démarches concrètes. Les recommandations se déclinent en trois grandes orientations :

1. Rééquilibrer la dynamique des pouvoirs entre communauté et industrie
2. Réduire l'empreinte sociale et environnementale de l'industrie minière
3. Assurer une répartition plus équitable des bénéfices pour préparer l'après-mine

Ces recommandations s'inscrivent dans un contexte d'effacement de l'État, davantage aligné sur les intérêts de l'industrie, laissant le fardeau aux communautés locales de négocier leur

propre justice (Szablowski, 2010). Ce désengagement soulève des enjeux de cohérence et d'équité, puisque si l'État jouait pleinement son rôle, les ententes conclues pourraient être établies sur des bases comparables d'un territoire à l'autre et offrir une garantie minimale d'équité. Or, dans la réalité actuelle, ces ententes sont souvent confidentielles (en tout ou en partie), ce qui empêche qu'elles soient reconnues comme de véritables instruments de politiques publiques, débattus et soumis à la discussion démocratique (Campbell et Prémont, 2016). C'est dans ce cadre que les recommandations formulées ici visent à renforcer la capacité des milieux locaux à faire valoir leurs intérêts et à préparer l'avenir au-delà de la dépendance minière.

Orientation 1: Rééquilibrer la dynamique des pouvoirs entre communauté et industrie

Cette orientation vise à redonner aux communautés locales une capacité réelle de participation et de décision face à l'industrie minière, qui bénéficie actuellement d'un avantage structurel en termes de ressources et d'influence.

1.1. Effectuer une évaluation globale, neutre et transparente des coûts et des bénéfices : Réaliser une analyse scientifique complète et rigoureuse des bénéfices et des coûts de l'activité minière en prenant en compte les externalités et les effets cumulatifs, afin de permettre un jugement éclairé.

1.2. Intégrer la notion de consentement libre, préalable, éclairé et continu : Accorder aux citoyen·ne·s le pouvoir d'accepter ou de refuser un projet, sur la base d'une analyse rigoureuse et transparente des coûts et bénéfices. Le consentement doit être libre de toute pression, préalable aux décisions finales, éclairé par des informations fiables et compréhensibles, et renouvelé en fonction de l'évolution des données au fil du temps.

1.3. Fournir un accès à des ressources spécialisées : Offrir aux membres de la communauté un accès à des expert·e·s indépendant·e·s et à des professionnel·le·s qualifié·e·s dans les domaines technique, juridique ou autre. Ces ressources permettront de répondre à leurs besoins spécifiques, de clarifier les enjeux complexes et d'appuyer leurs démarches.

1.4. Encadrer les négociations communauté-industrie : Faire évoluer les négociations vers une approche standardisée, cohérente et équitable, en s'éloignant des ententes confidentielles et aléatoires. Cela pourrait passer par un élargissement du cadre des ententes sur les répercussions et avantages (ERA), actuellement réservées aux communautés autochtones, afin qu'elles s'appliquent à toutes les communautés d'accueil de projets miniers. Leur suivi devrait également être défini et encadré par la loi, avec des indemnisations universelles proportionnelles aux dommages et le soutien d'un médiateur ou d'une médiatrice indépendant·e pour assurer un dialogue transparent et équilibré.

Orientation 2: Réduire l'empreinte sociale et environnementale de l'industrie minière

Considérant que l'activité minière accentue certaines problématiques d'ordre social et environnemental qui préoccupent la population, cette recommandation vise à minimiser les effets négatifs de l'industrie minière en adoptant des approches préventives et inclusives.

2.1. Intégrer le principe de séquence d'atténuation : Pour réduire les effets des activités minières, utiliser l'approche de hiérarchisation : éviter > minimiser > restaurer > compenser. Cette méthode met d'abord l'accent sur la prévention et relègue la compensation au dernier recours, alors que la tendance actuelle est à la légitimation des effets plutôt qu'à leur évitement.

2.2. Renforcer la justice sociale : Veiller à ce que les bénéfices de l'activité minière profitent en priorité aux populations les plus vulnérables, en réinvestissant les profits dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de la biodiversité et la réduction des inégalités.

2.3. Assurer l'adéquation entre le niveau de développement minier et la capacité d'accueil : Exiger la mise en place, en concertation avec les parties prenantes locales, d'un plan d'action structuré détaillant les mesures prévues pour atténuer les répercussions sociales des projets (logement, services de garde, main-d'œuvre, accès aux services, etc.). Ce plan devrait inclure une évaluation des effets attendus ainsi qu'une estimation des coûts associés, garantissant une prise en charge adéquate des effets sur les communautés locales.

2.4. Adopter des pratiques écoresponsables au sein de l'industrie : Intégrer des technologies avancées pour minimiser la pollution et l'empreinte écologique des opérations minières et planifier la réhabilitation précoce en s'assurant que chaque site minier dispose d'un plan de restauration assorti d'un financement dédié et garanti. Les coûts d'innovation et de réhabilitation ne devraient pas être absorbés par les fonds publics.

Orientation 3: Assurer une répartition plus équitable des bénéfices pour préparer l'après-mine

Cette orientation vise à s'assurer que les communautés locales puissent recevoir leur juste-part des profits générés par l'industrie minière et que celle-ci puisse répondre aux besoins prioritaires de la population tout en assurant la pérennité après-mine du milieu grâce à des choix stratégiques et structurants.

3.1. Créer un fonds communautaire géré par un comité multipartite : Établir un fonds géré par un comité incluant des représentant·e·s de la municipalité, de la société civile et de l'industrie minière. Ce fonds servirait à financer des projets locaux prioritaires déterminés par la communauté, visant des retombées économiques, sociales et environnementales durables. Il devrait contribuer à réduire les inégalités au sein du territoire et à garantir une prospérité du milieu, même après la fin des activités minières.

3.2. Établir une redevance locale obligatoire : Financer le fonds communautaire par un investissement obligatoire des minières fixé selon un pourcentage des revenus bruts de l'exploitation, incluant un processus d'ajustement progressif. Le pourcentage pourra être révisé périodiquement, par exemple si les conséquences négatives sont plus importantes que prévu, la contribution financière des minières pourrait être augmentée proportionnellement afin de prendre en charge les externalités.

3.3. Clarifier la distinction entre commandite et investissement : Établir des catégories budgétaires distinctes pour distinguer la commandite, qui relève davantage de la gestion de la réputation corporative, et l'investissement, qui répond à des besoins

à long terme pour la communauté. Ces deux types de contributions ne devraient pas être confondus ni groupés dans un même poste budgétaire.

3.4. Soutenir la diversification économique : Mobiliser des ressources, tant de l'État que de l'industrie, pour financer des initiatives d'entrepreneuriat local visant à développer des secteurs économiques diversifiés, qu'ils soient complémentaires, innovants ou entièrement distincts de l'industrie minière, afin de réduire la dépendance régionale à ce secteur.

Les recommandations exposées dans cette section sont intrinsèquement liées et nécessitent une mise en œuvre concertée entre les différents acteurs concernés. Leur application pourrait relever tantôt des gouvernements, tantôt de l'industrie minière, ou encore d'un partenariat entre les deux. Elles s'inscrivent dans une démarche visant à offrir des solutions concrètes, applicables non seulement à la Vallée-de-l'Or, mais aussi à d'autres régions confrontées aux mêmes défis.

La théorie de la malédiction des ressources naturelles (Sachs et Warner, 2001), selon laquelle l'abondance minérale profite davantage aux investisseurs externes qu'aux communautés locales, n'est pas une fatalité. Pourtant, les coûts miniers — particulièrement ceux qui sont externalisés — peuvent être aussi graves qu'irréversibles. Il est impératif d'éviter que ces coûts, souvent minimisés ou ignorés, ne deviennent un fardeau indu pour les populations locales, et qu'ils soient pleinement reconnus et pris en charge de manière responsable par l'industrie.

L'acceptabilité sociale des projets miniers repose sur une notion floue, vulnérable à l'interprétation et souvent mobilisée par l'industrie comme un mécanisme destiné à garantir sa viabilité (Garriga et Melé, 2004 ; Batellier, 2020; Eau Secours, 2023; Nantel, 2023). Pour éviter cette instrumentalisation, le renforcement du consentement libre, préalable, éclairé et continu permettrait d'établir des relations plus équilibrées entre les compagnies minières et les communautés (Vanclay et Hanna, 2013). L'État pourrait jouer le rôle de médiateur, mais il doit pour cela maintenir une distance critique avec le milieu économique afin d'assurer une régulation efficace et indépendante (Batellier et Maillé, 2017; Yates et Arbour, 2016).

Ce mémoire propose un modèle de développement qui assume pleinement les externalités qu'il génère. Mais il soulève également une question plus vaste, celle de la surminéralisation de

notre quotidien dans un contexte de crise climatique. La course effrénée et insoutenable aux minéraux menace directement l'équilibre écologique de notre planète. L'enjeu abordé ici s'inscrit donc dans un débat global et s'y subordonne. Un sondage Léger (2022) réalisé récemment révèle que 79 % des Québécois·e·s sont d'accord pour prioriser la santé et l'environnement, même si cela signifie que certains projets miniers devront cesser leurs opérations. Plus que jamais, il est essentiel de repenser nos choix à l'échelle locale, d'inspirer un avenir où les limites planétaires et les besoins humains prévaudraient sur la logique extractiviste, et oser lorsqu'il le faudra, dire non à la mine de trop.

Limites de l'étude et perspectives de recherche futures. Cette étude apporte un éclairage sur l'acceptabilité sociale de l'industrie minière dans la Vallée-de-l'Or, mais elle comporte certaines limites. Son approche quantitative, bien qu'elle ait permis d'obtenir un portrait représentatif des tendances générales auprès d'un large échantillon de 402 répondant·e·s, ne saisit pas la complexité des perceptions individuelles et des dynamiques de pouvoir sous-jacentes. Certains groupes plus marginalisés pourraient ainsi être sous-représentés ou leurs préoccupations moins bien captées. L'inclusion d'une approche qualitative, par le biais d'entretiens individuels ou de groupes de discussion, permettrait d'affiner la compréhension des motivations, des expériences et des rapports de force qui influencent l'acceptabilité sociale des projets miniers.

Cette recherche s'est concentrée sur la population allochtone, laissant de côté les perspectives des communautés autochtones. Or, l'acceptabilité sociale est fortement influencée par les dynamiques historiques et culturelles. Une étude spécifique portant sur la perception des Premières Nations face aux projets miniers dans la région serait essentielle pour une vision plus complète et inclusive.

L'évaluation économique plus fine des externalités minières constitue également un angle à approfondir. L'absence de données détaillées sur les coûts indirects, tels que les subventions, les infrastructures, les impacts sur la santé et le passif environnemental, limite la possibilité de réaliser une analyse coûts-bénéfices complète. Des recherches futures pourraient permettre de mieux documenter ces éléments afin d'éclairer les décisions en matière de gouvernance minière.

Enfin, si les recommandations formulées dans cette étude proposent des orientations générales, leur mise en œuvre nécessitera une adaptation aux réalités locales et aux parties prenantes concernées. Certains aspects plus spécifiques — comme les modalités de répartition des bénéfices miniers ou l’encadrement des négociations communauté-industrie — gagneraient à être définis en concertation avec le milieu, afin de s’assurer qu’ils répondent aux besoins et aux attentes des populations directement touchées.

ANNEXE A - SONDAGE SUR LA PERCEPTION DES COÛTS ET DES BÉNÉFICES DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE DANS LA VALLÉE-DE-L'OR

Profil du répondant / de la répondante

Genre

- Homme
- Femme
- Non-binaire

Lieu de résidence

- Inscrire le code postal

Groupe d'âge

- 25 ans et moins
- 26 à 40 ans
- 41 à 55 ans
- 56 ans et plus

Dernier niveau de scolarité complété

- Primaire
- Secondaire / professionnel
- Collégial
- Universitaire (premier cycle)
- Universitaire (deuxième et troisième cycle)

Revenu annuel

- Moins de 40 000 \$
- 40 001 à 60 000 \$
- 60 001 à 80 000 \$
- 80 001 à 100 000 \$
- Plus de 100 001 \$

Lien avec l'industrie minière : Est-ce que vous-même ou un membre de votre famille proche (conjoint·e, enfant, père, mère, frère, sœur) travaille dans le domaine minier ?

- Oui
- Non

Perception des coûts et des bénéfices et niveau d'acceptabilité sociale

Perception des retombées

(Classez votre niveau d'accord avec chacun des énoncés de 1 à 4 : Tout à fait d'accord, d'accord, en désaccord, tout à fait en désaccord.)

- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **a un effet négatif sur l'accès au logement.**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **est essentielle à la vitalité économique locale.**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **contribue à faire augmenter le coût de la vie.**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **contribue à la vie culturelle et sportive.**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **offre des emplois de qualité.**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **accentue le phénomène de pénurie de main-d'œuvre.**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **a un effet négatif sur l'accès aux services pour la population (ex: services de garde, médecin de famille, électriciens, plombiers, etc.).**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **a un effet positif sur l'environnement, notamment grâce aux processus de restauration.**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **a un effet positif sur la qualité de vie locale.**
- Je considère que la présence minière dans la Vallée-de-l'Or **accentue les inégalités.**

Acceptabilité sociale

Globalement, considérez-vous que les retombées (effets positifs) de l'activité minière dans la Vallée-de-l'Or dépassent ses coûts (effets négatifs)?

- Oui
- Non

Comment décririez-vous votre relation avec la présence minière dans la Vallée-de-l'Or?
(Le premier choix étant le plus bas niveau d'acceptabilité et le quatrième, le plus élevé)

- Je la rejette
- Je la tolère
- Je l'approuve
- Je m'y identifie

Facteurs qui influencent le niveau d'acceptabilité sociale

Facteurs qui influencent un projet spécifique

Dans un projet minier spécifique, à quel point votre acceptabilité est influencée par:
(Classez chaque réponse de 1 à 4: Très influencée, influencée, peu influencée, pas du tout influencée)

La ressource à extraire (exemple: or vs. métaux critiques et stratégiques*)?

*Nécessaires à la transition énergétique

Le mode d'exploitation: à ciel ouvert vs. souterrain?

La proximité d'un milieu habité?

Le nombre d'autres projets déjà en exploitation sur le territoire?

La proximité d'eskers ou de moraines?

La présence d'espèces animales ou végétales menacées?

Confiance envers l'État

Faites-vous confiance au gouvernement provincial pour encadrer l'industrie minière et faire appliquer les normes et réglementations? (Échelle de 1 à 4 : Pas du tout, peu, assez, beaucoup)

Perspectives d'avenir

Partage des profits

Est-ce que la communauté de la Vallée-de-l'Or reçoit sa juste-part des profits liés à l'activité minière sur son territoire?

- Oui
- Non

Qui devrait gérer la part des profits de la communauté?

- L'État
- La municipalité
- Les citoyen·ne·s
- L'industrie minière
- Un comité formé de représentant·e·s de la municipalité, de la société civile et de l'industrie minière

Quelles devraient être les priorités d'investissements locaux issus des profits de l'activité minière? (maximum 3)

- Infrastructures
- Loisirs, vie sociale et événements
- Lutte aux inégalités (dont la pauvreté)
- Environnement
- Diversification économique
- Autre (préciser)

Préséance

Lors de l'évaluation d'un projet, quelle dimension jugez-vous prioritaire? (Classez de 1 à 3, 1 étant le plus important)

- Économique (le projet apporte des retombées économiques)
- Environnementale (le projet respecte les normes environnementales)
- Sociale (le projet a peu de conséquences négatives sur la collectivité)

RÉFÉRENCES

- Abelson, P. (2015). Cost-benefit evaluation of mining projects. *Australian Economic Review*, 48: 442-452.
- Abelson, P. (2022). *Cost-benefit analysis: Then and now*. TTPI - Working Paper 6/2022. https://appliedeconomics.com.au/wp-content/uploads/2022/07/ANU-abelson_wp_april_2022.pdf
- Action boréale. (2009). *Mémoire sur le projet de mine à ciel ouvert Osisko à Malartic*. <https://actionboreale.org/memoires/memoire-projet-mine-a-ciel-ouvert-osisko-malartic/>
- Asselin, H. (2011). Plan Nord : les Autochtones laissés en plan. *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1): 37-46.
- Asselin, H., Charlebois, P. (2023). *Attractivité en Abitibi-Témiscamingue : défis, atouts, stratégies et besoins*. Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/1493/>
- AVISEO. (2025). *Étude sur la contribution économique de l'Abitibi-Témiscamingue*. Rapport remis à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue. https://cp-at.ca/wp-content/uploads/2025/05/FTemp_CPAT_Rapport_final_vRevisée-003.pdf
- Batel, S., Devine-Wright, P., Tangeland, T. (2013). Beyond the social acceptance of renewable energy innovation: A discussion about acceptance and support. *Energy Policy*, 58: 1-5.
- Batellier, P. (2015). *L'acceptabilité sociale – Cartographie d'une notion et de ses usages*. Les Éditions du Centr'ERE. <https://www.espace-ressources.org/wp-content/uploads/2015/07/Batellier-2015-Acceptabilite-sociale.pdf>
- Batellier, P. (2020). *Le rôle de l'État au regard de l'acceptabilité sociale de grands projets à fort impact socio-environnemental : repères pour examiner les interventions du gouvernement du Québec* [Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/13506/>
- Batellier, P., Maillé, M-È. (2017). *Acceptabilité sociale : sans oui, c'est non*. Écosociété.
- Beaucaire, K. (2022). *Portrait des inégalités d'accès aux services de santé en Abitibi-Témiscamingue*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/acces-sante-abitibi-temis/>
- Bensalah, N., Ferrand, D., Villeneuve, C. (2015). Les mines et le développement durable : controverses et défis. *CIM Journal*, 6(4): 189-207.
- Bergeron, K M., Jébrak, M., Yates, S., Séguin, C., Lehmann, V., Le Meur, P-Y., Angers, P., Durand, S, Gendron, C. (2015). Mesurer l'acceptabilité sociale d'un projet minier : essai de modélisation du risque social en contexte québécois, *VertigO*, 15(3).

- Blais, A., Mathieu, C. (2022). Pollueurs en série au Québec : la mine d'or de Malartic est le plus grand récidiviste. *Journal de Montréal*.
<https://www.journaldemontreal.com/2022/09/01/la-mine-dor-de-malartic-est-le-plus-grand-recidiviste>
- Boissonade, J., Barbier, R., Bauler, T., Fortin, M.-J., Fournis, Y., Lemarchand, F., Raufflet, E. (2016). Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale. *VertigO*, 16(1).
- Boutilier, R. G., Thomson, I. (2011). The social licence to operate. Dans Darling, P. (dir.), *SME Mining Engineering Handbook*. Society for Mining, Metallurgy & Exploration; p. 1779-1796.
- Briggs, A. H., O'Brien, B. J. (2001). The death of cost-minimisation analysis? *Health Economics*, 10(2): 179-184.
- Brisson, G., Morin Boulais, C., Doyon, S., Bouchard-Bastien, E. (2017). Une difficile prise en compte des changements sociaux en milieu minier nordique : le cas de Malartic (Québec). *Recherches sociographiques*, 58(2): 387-413.
- Browne, M. W., Robertson, K. (2009). *Benefit sharing agreements in British Columbia: A guide for First Nations, businesses and governments*. Report prepared by Woodward & Company for the Ecosystem-Based Management Working Group.
https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/farming-natural-resources-and-industry/natural-resource-use/land-water-use/crown-land/land-use-plans-and-objectives/westcoast-region/great-bear-rainforest/hw03b_benefit_sharing_final_report.pdf
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2024). Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par Ressources Falco Ltée. *Rapport 381*.
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000696145>
- Campbell, B., Prémont, M.-C. (2016). *Mutations de la réglementation multi-niveaux et du rôle des acteurs dans la mise en œuvre des ressources minières et de l'énergie renouvelable : la quête pour l'acceptabilité sociale et la maximisation des retombées*. Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société, UQAM.
https://ieim.uqam.ca/spip.php?page=article-minde&id_article=10372
- Campbell, B., Prémont, M.C. (2017). What is behind the search for social acceptability of mining projects? Political economy and legal perspectives on Canadian mineral extraction. *Mineral Economics*, 30(3): 171-180.
- Campbell, B, Sarrasin, B., Laforce, M. (2012). *Pouvoir et régulation dans le secteur minier : leçons à partir de l'expérience canadienne*. Presses de l'Université du Québec.
- Caron, J., Asselin, H., Beaudoin, J.-M. (2019). Attitudes and behaviors of mining sector employers towards the Indigenous workforce. *Resources Policy*, 61: 108-117.
- Cesar, S., Jhony, O. (2021). Making or breaking social licence to operate in the mining industry: Factors of the main drivers of social conflict. *Journal of Cleaner Production*, 278: 123640.
- Chaire en éco-conseil. (2013). *L'industrie minière et le développement durable*. Université du Québec à Chicoutimi. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000556254>

- Champagne, É-P. (2023). La hausse du nombre de titres miniers inquiète des élus en Abitibi. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-01-23/protection-des-sources-d-eau-souterraines/la-hausse-du-nombre-de-titres-miniers-inquiete-des-elus-en-abitibi.php>
- Chavez, C. (2023). The effects of mining presence on inequality, labor income, and poverty: evidence from Peru. *Mineral Economics*, 36: 615-642.
- Christophe, V. (2012). *La malédiction des ressources naturelles : une question de dépendance ou de dispersion?* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. https://economie.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/54/2017/09/Christophe_Veronique_Memoire.pdf
- Cloutier, É., Cunningham, J., Dugré, S., Lévesque, C. (2009). *La pauvreté en contexte autochtone à Val-d'Or : regards et perspectives d'intervenants*. Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. https://www.rcaa.qc.ca/wp-content/uploads/2018/08/cahierodena2009-03-pauvreteadv.pdf?utm_source=chatgpt.com
- Collini, M. (2020). *Famille et enfance. Entre de bonnes mains*. Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. <https://www.observat.qc.ca/publications/articles/entre-de-bonnes-mains>
- Collini, M. (2021). *MRC de La Vallée-de-l'Or : Portrait*. Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. https://www.observat.qc.ca/documents/medias/oat_2022_portrait_vallee-de-l-or.pdf
- Collini, M. (2022). *Les frontières de l'itinérance*. Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. <https://www.observat.qc.ca/publications/articles/les-frontieres-de-litinerance>
- Collini, M. (2023). *Tableau de bord de l'Abitibi-Témiscamingue, Édition 2023, Indicateurs et faits saillants*. Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. https://dev.observat.qc.ca/documents/publication/oat_tableau_bord_2023_vf.pdf
- Collini, M. (2024). *Explorer le sous-sol*. Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. https://www.observat.qc.ca/documents/bulletin/oat_novembre-decembre_2024_vf.pdf
- Collini, M. (2024). *Ménages locataires en perspective*. Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. <https://www.observat.qc.ca/publications/bulletins/2024/11/novembre-decembre-2024/menages-locataires-en-perspective>
- Collini, M. (2024). *Taux d'inoccupation des logements selon les agglomérations de recensement, Abitibi-Témiscamingue, 1989 à 2024*. Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. <https://www.observat.qc.ca/tableaux-statistiques/habitation/marche-locatif-logement-social-et-abordable/taux-dinoccupation-des-logements-selon-les-agglomérations-de-recensement-abitibi-tmiscamingue-1989-2024>
- Conde, M., Le Billon, P. (2017). Why do some communities resist mining projects while others do not? *The Extractive Industries and Society*, 4: 681-697.
- Conseil de recherches en sciences humaines, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada (2018). *Énoncé de*

- politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains.*
https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html
- Coumans, C. (2002). *Submarine Tailings Disposal Toolkit*. MiningWatch Canada, Project Underground. <https://miningwatch.ca/publications/2002/6/13/submarine-tailings-disposal-toolkit>
- Czech, B. (2000). *Shoveling fuel for a runaway train: errant economists, shameful spenders, and a plan to stop them all*. University of California Press.
- Davis, G. A. (2020). Large-sample evidence of income inequality in resource-rich nations. *Mineral Economics*, 33: 193-216.
- Delisle, A. (2020). Strateco et l'acceptabilité sociale: analyse du jugement. *Transfert Environnement et Société*. <https://transfertconsult.ca/blogue-expertise/ressources-strateco-cour-appel/#>
- Deshaies, T. (2019). 6000 livres de l'Association minière distribués dans les écoles primaires. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1394969/6000-livres-industrie-mini%C3%A9re-agnico-eagle-ecoles>
- Duquénois, S. (2022). Métaux rares : « On ment aux jeunes générations ». *L'ADN: tendances et mutations*. <https://www.ladn.eu/ladn-transition/notre-croissance-repose-sur-lexttraction-des-metaux-mais-cela-ne-pourra-pas-durer/>
- Eau Secours. (2023). *Impacts des projets miniers sur l'eau : Guide de vulgarisation technique et législatif en vue de soutenir l'action citoyenne*. <https://eausecours.org/enjeux/mines/>
- Eau Secours. (2023). *Mémoire concernant la consultation sur l'encadrement minier*. <https://eausecours.org/memoire-concernant-la-consultation-sur-lencadrement-minier/>
- EcoTec Consultants. (2022). *Retombées économiques de l'industrie minière au Québec en 2020*. Association minière du Québec. https://amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020_vf.pdf
- Ekelund, R. B., Jr., Ressler, R. W., Tollison, R. D. (2006). *Microeconomics: Private markets and public choices* (7^e édition). Addison Wesley.
- Eldorado Gold. (2024). *Investor Presentation*. https://www.eldoradogold.com/sites/eldorado-gold/files/2024-10/2024-11/ELD%20Investor%20Presentation_Nov%2015%202024.pdf
- Environnement et Changement climatique Canada. (2020). *Politique sur la compensation de la biodiversité*. <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/offsetting-policy-biodiversity/rediger-politique-de-compensation-biodiversite.pdf>
- Federau, A. (2017). *Pour une philosophie de l'Anthropocène*. PUF.
- Fischer, F. (1993). Citizens participation and the democratization of policy expertise: From theoretical inquiry to practical cases. *Policy Sciences*, 26(3): 165-187.

- Franks, D. (2012). *Étude d'impact social des projets d'exploitation des ressources*. International Mining for Development Centre.
- Front d'action populaire en réaménagement urbain. (2024). *Rapport de la SCHL : la crise du logement s'aggrave. Qu'attend le gouvernement Legault?*
<https://www.frapru.qc.ca/schl2024/>
- Garriga, E., Melé, D. (2004). Corporate social responsibility theories: Mapping the territory. *Journal of Business Ethics*, 53: 51-71.
- Gendron, C., Revéret, J.-P. (2000). Le développement durable. *Économies et sociétés. Série Développement croissance et progrès*, 111-124.
- Giddings, B., Hopwood, B., O'Brien, G. (2002). Environment, economy and society: fitting them together into sustainable development. *Sustainable Development*, 10: 187-196.
- Godard, O. (1998). L'écodéveloppement revisité : Pour aborder le XXI^e siècle avec le développement durable. *Gazette du Palais*.
- Gourd, B-B. (1978). *Mines et syndicats en Abitibi-Témiscamingue : 1910-1950*. [Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa].
<https://depositum.ugat.ca/id/eprint/356/1/benoitbeaudrygourd.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2023). *Acceptabilité sociale*.
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/acceptabilite-sociale>
- Gouvernement du Québec. (2011). *Profil des retombées économiques des activités et des investissements du secteur minier au Québec*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. <https://mrnf.gouv.qc.ca/nos-publications/retombees-economiques-secteur-minier/>
- Graben, S. (2011). Assessing stakeholder participation in sub-arctic. Co-management: Administrative rulemaking and private agreements. *Windsor Yearbook of Access to Justice*, 29 (1): 195-221.
- Guilbault, M. (2023). Pourquoi les mines doivent se réinventer. *Les Affaires*.
<https://www.lesaffaires.com/blogues/maxime-guilbault/pourquoi-les-mines-doivent-se-reinventer-1/641795>
- Hamann, R., Kapelus, P. (2004). Corporate social responsibility in mining in Southern Africa: fair accountability or just greenwash? *Development*, 47: 85-92.
- Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, 162: 1243-1248.
- Harvey, D. (2010). *Géographie et capital : Vers un matérialisme historicogéographique*. Éditions Syllepses.
- Hébert-Bernier, F. (2023). L'« extractivisme », un problème social et écologique. *Pivot*.
<https://pivot.quebec/2023/02/15/l-extractivisme-un-probleme-social-et-ecologique/>

- Institut national de santé publique du Québec. (2017). *Dimensions sociales et psychologiques associées aux activités minières et impacts sur la qualité de vie – État des connaissances*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2318>
- Izoard, C. (2024). *La ruée minière au XXI^e siècle : Enquête sur les métaux à l'ère de la transition*. Éditions Seuil.
- Kemp, D. (2010). Mining and community development: problems and possibilities of local-level practice. *Community Development Journal*, 45(2): 198-218.
- Kemp, D., Owen, J. R., Gotzmann, N., Bond, C. J. (2011). Just relations and company–community conflict in mining. *Journal of Business Ethics*, 101: 93-109.
- Kim, L. T., Oh, S. H. (2023). Predicting telephone anxiety: use of digital communication technologies, language and cultural barriers, and preference for phone calls. *Communication Research Reports*, 40(3): 156-168.
- Le Citoyen. (2024). *L'Abitibi-Témiscamingue au cœur de la course aux minéraux. Vos mines vous parlent, 21^e édition*.
- Lamalice, A. (2014). *Extractivisme et développement inégal, le cas de l'industrie minière dans la province de Catamarca en Argentine* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. <https://archipel.uqam.ca/7128/1/M13656.pdf>
- LeBlanc, P., Asselin, H., Ependa, A., Gagnon, A., Pelletier, L. (2012). *Transformations et bouleversements d'un territoire : Le cas de la municipalité de Malartic. Résultats d'une enquête sur la qualité de vie*. Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. <https://depot.erudit.org/id/003725dd>
- Lee, K. R., Kim, M. S., Lee, S. J. (2018). A study on the influence of telephone apprehension affecting continuous use intention of mobile O2O commerce. *Journal of Digital Contents Society*, 19(4): 661-671.
- Legault Thuot, C. (2022). *Inflation: les entreprises canadiennes engrangent des profits records*. Institut de recherches et d'informations socioéconomiques. <https://iris-recherche.qc.ca/communiques/inflation-profits-records/>
- Léger. (2022). *Industrie minière au Québec : Sondage Omniweb pour la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!*
- Le Meur, P.-Y. (2014). Les populations locales face aux projets miniers : question d'acceptabilité ou de réinterprétation? Exemple du Pacifique Sud-Ouest, 82^e Congrès de l'ACFAS, colloque UQAT-UQAM & CIRODD « L'acceptabilité sociale des projets miniers : du Québec au reste du monde », Université Concordia, Montréal, 14 mai 2014.
- Lévesque, F., Baril, D. (2020). *Cohabiter avec le navettage aéroporté: le cas de Val-d'Or en Abitibi-Témiscamingue*. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/1015/>
- Le Quotidien. (2024). Industrie minière du Québec : l'innovation au profit de la restauration des sites. <https://www.lequotidien.com/la-vitrine/2024/11/05/industrie-mini%C3%A8re-du->

[quebec-linnovation-au-profit-de-la-restauration-des-sites-JFCJZBEBWJGMVAHFQG53X4TJLI/](#)

- Litmanen, T., Jartti, T., Rantala, E. (2016). Refining the preconditions of a social licence to operate (SLO): reflections on citizens' attitudes towards mining in two Finnish regions. *The Extractive Industries and Society*, 3(3): 782-792.
- Lord, S. (2024). Une tendance en or pour les aurifères? *Les Affaires*.
https://www.lesaffaires.com/bourse/une-tendance-en-or-pour-les-auriferes-edition_09_10_2024/
- Luckeneder, S., Giljum, S., Schaffartzik, A., Maus, V., Tost, M. (2021). Surge in global metal mining threatens vulnerable ecosystems. *Global Environmental Change*, 69: 102303.
- Maillé, M.-È., Baba, S., Marcotte, G. (2023). Social license to operate: social acceptance in the Quebec context. *The Extractive Industries and Society*, 15: 101269.
- Malinvaud, E. (2001). Les échanges entre science économique et autres sciences sociales. *L'économie politique*, 3(11): 7-33.
- Mancini, L., Sala, S. (2018). Social impact assessment in the mining sector: review and comparison of indicators frameworks. *Resources Policy*, 57: 98–111.
- Mehlum, H., Moene, K., Torvik, R. (2006). Institutions and the resource curse. *The Economic Journal*, 116: 1-20.
- Melançon, C-A. (2024). *L'industrie minière et la reproduction sociale à Val-d'Or* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue].
<https://depositum.uqat.ca/id/eprint/1672/>
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. (2024). *Restauration des sites miniers sous la responsabilité réelle de l'État*. <https://mrnf.gouv.qc.ca/mines/restauration-mini%C3%A8re/restauration-des-sites-miniers-abandonnes/>
- Morandín-Ahuerma, I., Contreras-Hernández, A., Ayala-Ortiz, D.A., Pérez-Maqueo, O. (2019). Socio-ecosystemic sustainability. *Sustainability*, 11: 3354.
- Moreau, L. (1995). La pauvreté et le décrochage scolaire ou la spirale de l'exclusion.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/42512>
- Morin Boulais, C. (2022). *La construction de l'espace minier de l'Abitibi par l'industrie minière, l'État québécois et les résidents entre 1898 et 2015* [Thèse de doctorat, Université Laval]. <https://corpus.ulaval.ca/entities/publication/77de8b9a-02ad-4f51-8515-0b1db5bbf8ee>
- Mousseau, N. (2012). *Le défi des ressources minières*. Multimondes.
- Mudd, G. M. (2007). Sustainability and mine waste management—A snapshot of mining waste issues. *Proceedings of the Waste Management & Infrastructure Conference*.
- Nantel, M. (2023). Dossier minier : l'acceptabilité sociale, une simple façade. *L'Aut'journal*,
<https://lautjournal.info/20230215/dossier-minier-lacceptabilite-sociale-une-simple-facade>

- Northey, S. A., Mudd, G. M., Saarivuori, E., Wessman-Jääskeläinen, H., Haque, N. (2016). Water footprinting and mining: Where are the limitations and opportunities? *Journal of Cleaner Production*, 135: 1098-1116.
- Owen, J. R., Kemp, D. (2013). Social licence and mining: A critical perspective. *Resources Policy*, 38(1): 29-35.
- Paparakis, E. (2017). The resource curse - What have we learned from two decades of intensive research: introduction to the special issue. *Journal of Development Studies*, 53(2): 175-185.
- Paquin, L. (2024). *Pauvreté et exclusion sociale: des inégalités à la solidarité* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue].
<https://depositum.ugat.ca/id/eprint/1565>
- Parsons, R., Lacey, J., Moffat, K. (2014). Maintaining legitimacy of a contested practice: How the minerals industry understands its 'social licence to operate'. *Resources Policy*, 41: 83-90.
- Pham, M., Johar, G. (2001). Market prominence biases in sponsor identification: Processes and consequentiality. *Psychology and Marketing*, 18(2): 123-143.
- Pitas, N., Mowen, A., Liechty, T., Trautwein, N. (2015). "Proceed with caution": Public perceptions regarding corporate sponsorship of park and recreation services. *Journal of Park and Recreation Administration*, 33(4): 1-15.
- Prno, J., Slocombe, D. S. (2012). Exploring the origins of 'social license to operate' in the mining sector: Perspectives from governance and sustainability theories. *Resources Policy*, 37(3): 346-357.
- Ralls, E. (2016). 500,000 abandoned mines in US are like ticking time bombs. *Earth.com*.
<https://www.earth.com/news/500000-abandoned-mines-in-us-are-like-ticking-time-bombs/>
- Raufflet, E. (2014). De l'acceptabilité sociale au développement local résilient. *VertigO*, 14(2).
- Redclift, M. (2005). Sustainable development (1987–2005): an oxymoron comes of age. *Sustainable Development*, 13(4): 212-227.
- Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue. (2011). Une crise du logement historique. *InformeTOIT* (numéro 1).
- Reid Forget, J. (2024). Planifier l'intégration et les coûts d'un grand projet : un cadre de réflexion appliqué au projet minier Horne 5. *Terres publiques*.
https://terrespubliques.org/wp-content/uploads/2024/11/Planifier-lintegration-et-les-couts-dun-grand-projet_-applique-au-projet-minier-Horne-5-121124.pdf
- Roche, C. (2020). A mining legacies lens: from externalities to wellbeing in extractive industries. *The Extractive Industries and Society*, 8(3): 100961.

- Sachs, J., McCord, G., Nicolas, M., Smith, T., Fajans, V., Turner, L. (2019). *SDG costing & financing for low-income developing countries*. United Nations.
- Sachs, J. D., Warner, A. M. (1995), révisé (1997). *Natural resource abundance and economic growth*. National Bureau of Economic Research, Working paper No. 5398.
- SCHL. (2024). *Rapport sur le marché locatif*. <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/rental-market-report-2023-fr.pdf>
- Sebah, I. (2021). Phone call anxiety: Why so many of us have it, and how to get over it. *The Conversation*. <https://theconversation.com/phone-call-anxiety-why-so-many-of-us-have-it-and-how-to-get-over-it-155798>
- Sincovich, A., Gregory, T., Wilson, A., Brinkman, S. (2018). The social impacts of mining on local communities in Australia. *Rural Society*, 27(1): 18-34. <https://doi.org/10.1080/10371656.2018.1443725>
- Söderholm, P., Svahn, N. (2015). Mining, regional development and benefit-sharing in developed countries. *Resources Policy*, 45: 78-91.
- Statistique Canada. (2023). *Profil du recensement*. Recensement de la population de 2021, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Szablowski, D. (2007). *Transnational Law and Local Struggles: Mining, Communities and the World Bank*. First edition. Hart Publishing.
- Szablowski, D. (2010). Operationalizing free, prior and informed consent in the extractive industry sector? Examining the challenges of a negotiated model of justice. *Canadian Journal of Development Studies*, 30 (1-2): 111-30.
- Systèmes extractifs et Environnements. (2020). Pour la réinvention de nos rapports aux matières premières minérales. *Projet associatif de l'Association SystExt*. https://www.systext.org/sites/default/files/Projet-Associatif_SystExt_Janv2020.pdf
- Systèmes extractifs et Environnements. (2021). *Controverses minières : Pour en finir avec certaines contrevérités sur la mine et les filières minérales*. https://www.systext.org/sites/all/documents/RP_SystExt_Controverses-Mine_VOLET-1_Nov2021_vf.pdf
- The International Energy Agency. (2021). *The role of critical minerals in clean energy transitions*. <https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions>
- Thériault, S. (2010). Repenser les fondements du régime minier québécois au regard de l'obligation de la Couronne de consulter et d'accommoder les peuples autochtones. *Revue internationale de droit politique du développement durable de McGill*, 6 (2): 217-245.
- Touzin, C. (2023). Crise de l'itinérance à Val-d'Or : Cohabitation plus tendue que jamais. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/regional/2023-07-28/crise-de-l-itinerance-a-val-d-or/cohabitation-plus-tendue-que-jamais.php>

- Turgeon, R. (2020). *Biorestauration du passif minier québécois : Errance étatique entre plaies environnementales et failles normatives* [Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke]. <https://usherbrooke.scholaris.ca/items/fb6d5578-19fc-4532-a8a1-0dc8f4a3ad6b>
- Valois, J. (1998). *Sociologie de la famille au Québec*. Les Éditions CEC.
- Vanclay, F., Hanna, P. (2013). Human rights, Indigenous peoples and the concept of Free, Prior and Informed Consent, Impact. *Assessment and Project Appraisal*, 31(2): 146-157.
- Vanclay, F., Hanna, P. (2019). Conceptualizing company response to community protest: principles to achieve a social license to operate. *Land*, 8(6): 101.
- Vedie, H. L. (2020). *L'or : l'actif refuge des temps difficiles*. Policy Center for the New South. <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/PB-20-77-Louis-Vedie.pdf>
- Villeneuve C., Riffon O., Segers I., Tremblay D. (2017). Mines et développement durable, comment aborder la quadrature du cercle? Dans : Rouleau, A., Gasquet, D. (dir.), *L'industrie minière et le développement durable : une perspective internationale francophone*. Centre d'étude sur les ressources minérales, Université du Québec à Chicoutimi.
- Waridel, L. (2019). *La transition, c'est maintenant*. Écosociété.
- Wessman, H., Salmi, O., Kohl, J., Kinnunen, P., Saarivuori, E., Mroueh, U. M. (2014). Water and society: Mutual challenges for eco-efficient and socially acceptable mining in Finland. *Journal of Cleaner Production*, 84: 289-298.
- Whiteman, G. (2009). All my relations: Understanding perceptions of justice and conflict between companies and Indigenous peoples. *Organization Studies*, 30(1): 101-120.
- Whitmore, A. (2006). The emperors new clothes: Sustainable mining? *Journal of Cleaner Production*, 14(3-4): 309-314.
- Willow, A.J. (2018). *Understanding extrACTIVISM: culture and power in natural resource disputes*. Routledge.
- Winkler, S. (2021). Scoping review of the inclusion of economic analysis in impact studies of natural resource extraction projects. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 39(4): 304-319.
- Yates, S., Arbour, M. (2016). Le rôle des maires dans l'acceptabilité sociale des projets d'infrastructure : tension entre arbitrage et promotion. *Politique et Sociétés*, 35(1): 73-101.
- Zhang, A., Moffat, K. (2015). A balancing act: The role of benefits, impacts and confidence in governance in predicting acceptance of mining in Australia. *Resources Policy*, 44: 25-34.